

Les Tarifs

Mars / Avril / Mai 2006

- FORFAITS
ET i-mode™ p. 2
- CARTE NOMAD p. 16
- SERVICES EN PLUS p. 26

UN NOUVEAU MONDE. LE VÔTRE.

Bouygues
Telecom



Votre Forfait en un seul coup d'œil

FORFAITS À LA SECONDE DÈS LA 1^{ÈRE} SECONDE

	Prix mensuel ⁽¹⁾	Prix au-delà du Forfait
Mini Forfait 1h 1h30	Fidélité 24 mois ⁽²⁾ – 19,90€	12 mois 17,90€ 22,90€ Vers les mobiles et les fixes métropolitains 0,33€/min soit 0,0055€/seconde
Forfait Référence 2h 4h 6h 8h	Fidélité 24 mois ⁽²⁾ 26€ 39€ 52€ 65€	12 mois 29€ 42€ 55€ 68€ Vers les mobiles et les fixes métropolitains 0,30€/min soit 0,005€/seconde
Forfait exprima 1h 2h 3h 4h 6h 8h appels illimités ⁽³⁾ vers tous les fixes tous les jours de 20h à minuit	Fidélité 24 mois ⁽²⁾ 22,90€ 29,90€ 37,90€ 44,90€ 59,90€ 74,90€	12 mois 26,90€ 33,90€ 41,90€ 48,90€ 63,90€ 78,90€ Vers les mobiles et les fixes métropolitains 0,34€/min soit 0,0057€/seconde
Forfait neo 2h 3h 4h 6h 8h 10h 15h appels illimités ⁽³⁾ vers tous les opérateurs fixes et mobiles tous les soirs de 20h à minuit	Fidélité 24 mois ⁽²⁾ 39,90€ 44,90€ 49,90€ 67,90€ 83,90€ 99,90€ 139,90€	12 mois 43,90€ 48,90€ 53,90€ 75,90€ 91,90€ 107,90€ 147,90€ Vers les mobiles et les fixes métropolitains 0,30€/min soit 0,005€/seconde

(1) Prix valables pour un paiement par prélèvement automatique ; autres modes de paiement : prix majorés de 1€/mois.

(2) La réduction Fidélité est valable uniquement pendant 24 mois.

FORFAIT DÉCOMPTÉ PAR PALIERS DE 30 SECONDES AU-DELÀ DE LA 1^{ÈRE} MINUTE INDIVISIBLE

	Prix mensuel TTC ⁽¹⁾	Prix au-delà du Forfait
Forfait Platinum Pro⁽²⁾ 4h 6h vos appels illimités du lundi au vendredi de 6h à 20h vers N° fixes et clients Bouygues Telecom en France métropolitaine hors jours fériés nationaux ⁽³⁾ .	75€ pendant 24 mois 90€ pendant 24 mois	Vers les mobiles et les fixes métropolitains 0,25€/min soit 0,125€/30 secondes

(1) Prix valables pour un paiement par prélèvement automatique ; autres modes de paiement : prix majorés de 1€/mois.

(2) Offre réservée aux professionnels et assimilés, dotés d'un N° SIREN dans la limite de 10 lignes/N° SIREN.

Inclus

- Présentation du numéro, report des minutes⁽³⁾,
- Avantage Senior, réservé aux 60 ans et plus : 10% de remise sur le prix mensuel du Forfait uniquement avec un engagement de 12 mois. Accessible gratuitement sur simple demande sur présentation d'une pièce d'identité. Incompatible avec l'Option Entre Nous (voir détails p.13).

- Accès au Service Voyage (voir détails p.30 à 33),
- Changement de Forfait gratuit dans la gamme Mini Forfait. (voir détails p.5),
- Prêt d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol pendant 1 mois.

Multimédia

Accès i-mode™ inclus

- Présentation du numéro, report des minutes⁽³⁾,
- Changement de Forfait gratuit (dans la gamme Référence, voir détails p.5),
- Accès au Service Voyage (voir détails p.30 à 33),
- Prêt d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol pendant 1 mois.

Accès i-mode™ inclus

- Présentation du numéro, double appel, report des minutes⁽³⁾,
- Changement de Forfait gratuit (dans la gamme Exprima et Neo, voir détails p.5),
- Accès au Service Voyage (voir détails p.30 à 33),
- Prêt d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol pendant 1 mois,
- Facture Internet détaillée (sur simple demande).
- Avantage Jeunes réservé aux collégiens, lycéens et étudiants : SMS et MMS illimités tous les jours dès 20h. Accessible gratuitement sur simple demande sur présentation d'une pièce d'identité et d'une carte d'étudiant en s'engageant sur 24 mois (voir détails p.13)

Accès i-mode™ inclus

- Appels vers l'Europe, les Etats-Unis et le Canada au même prix que la France dans le Forfait et au-delà du Forfait (voir détails p.34).
- 20 SMS ou 6 MMS (< 50Ko) métropolitains (vers fixes et mobiles),
- Présentation du numéro, double appel, report des minutes⁽³⁾,
- Accès au Service Voyage (voir détails p30 à 33),
- Prêt d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol pendant 1 mois,
- Changement de Forfait gratuit dans la gamme Exprima ou Neo (voir détails p.5),
- Facture Internet détaillée (sur simple demande),
- Accès au Programme Turquoise pour les Forfaits 6h et plus (voir détails p.14).
- Avantage Jeunes réservé aux collégiens, lycéens et étudiants : SMS et MMS illimités tous les jours dès 20h. Accessible gratuitement sur simple demande sur présentation d'une pièce d'identité et d'une carte d'étudiant en s'engageant sur 24 mois (voir détails p.13)..

Accès i-mode™ inclus
+ le Forfait i-mode™
ou le Forfait Multimédia
2 Mo inclus⁽⁵⁾

(3) Appels métropolitains (hors numéros courts, spéciaux et Data). Voir détails p.5.

(4) Minutes inutilisées (d'un mois de Forfait intégralement facturé) reportées sur le mois suivant et utilisables une fois le Forfait en cours épuisé.

(5) Si vous êtes déjà client et que vous ne bénéficiez pas encore de l'Option Forfait i-mode™ 2 Mo ou de l'Option Forfait Multimedia 2Mo inclus, contactez votre Service Clientèle.

Inclus

- Echange de votre téléphone en cas de panne, le lendemain de votre demande et sur le lieu de votre choix en France métropolitaine (pour toute demande faite avant 17h45, hors week-ends et jours fériés),
- Un Service Clientèle dédié aux professionnels,
- Bilan de consommation personnalisé et accompagnement téléphonique,

- Une facture détaillée automatique de 6 chiffres,
- Personnalisation du N° (4 derniers chiffres et sous réserve des disponibilités),
- Double appel,
- Présentation du N°,
- Report des minutes⁽³⁾,
- Changement de Forfait gratuit (dans la gamme Forfait Platinum Pro).

Multimédia

Accès i-mode™ inclus

(3) Appels exclusivement entre 2 personnes physiques et à usage privé, hors N° courts, spéciaux et échange de données, notamment i-mode™. Cession des appels interdite.

(4) Minutes inutilisées (d'un mois de Forfait intégralement facturé) reportées sur le mois suivant et utilisables une fois le Forfait en cours épuisé.

Vos Offres de bienvenue

OFFRE DE BIENVENUE - MINI FORFAIT

Offerts pendant les 2 premiers mois

SMS/MMS

Forfait
30 SMS/mois
ou 10 MMS/mois⁽¹⁾
offert



i-mode™

Découvrez tout
i-mode™
gratuitement⁽²⁾



30 min de TV offertes
avec un téléphone
compatible i-mode
Haut Débit™ (EDGE)

Engagement 12 mois. (1) Si vous souhaitez résilier le Forfait 30 SMS, appelez le Service Clientèle au cours du 2^{ème} mois. A défaut, ce service vous sera facturé au prix en vigueur. (2) 2 mois de navigation en France métropolitaine à compter de votre 1^{ère} souscription à un Forfait i-mode™ avec un téléphone i-mode™. A l'issue de ces 2 mois, vous conservez le Forfait i-mode™ et les services i-mode™ souscrits aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part, au cours du 2^{ème} mois auprès du Service Clientèle pour le Forfait i-mode™ et auprès des éditeurs concernés pour les services souscrits.

OFFRE DE BIENVENUE - FORFAIT RÉFÉRENCE

Offerts pendant les 2 premiers mois

COMMUNICATION

26€ offerts sur le prix
du Forfait Référence
4h ou plus
soit 13 €/mois



SMS/MMS

Forfait
50 SMS/mois
ou 16 MMS/mois⁽¹⁾
offert



i-mode™

Découvrez tout
i-mode™
gratuitement⁽²⁾



30 min de TV offertes
avec un téléphone
compatible i-mode
Haut Débit™ (EDGE)

Engagement 12 mois minimum. (1) Si vous souhaitez résilier le Forfait 50 SMS, appelez le Service Clientèle au cours du 2^{ème} mois. A défaut, ce service vous sera facturé au prix en vigueur. (2) 2 mois de navigation en France métropolitaine à compter de votre 1^{ère} souscription à un Forfait i-mode™ avec un téléphone i-mode™. A l'issue de ces 2 mois, vous conservez le Forfait i-mode™ et les services i-mode™ souscrits aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part au cours du 2^{ème} mois auprès du Service Clientèle pour le Forfait i-mode™ et auprès des éditeurs concernés pour les services souscrits.

OFFRE DE BIENVENUE - FORFAITS EXPRESS, NEO ET PLATINIUM PRO

Offerts pendant les 2 premiers mois

SMS/MMS

Forfait
50 SMS/mois
ou 16 MMS/mois⁽¹⁾
offert



i-mode™

Découvrez tout
i-mode™
gratuitement⁽²⁾



30 min de TV offertes
avec un téléphone
compatible i-mode
Haut Débit™ (EDGE)

Engagement 12 mois minimum. (1) Si vous souhaitez résilier le Forfait 50 SMS, appelez le Service Clientèle au cours du 2^{ème} mois. A défaut, ce service vous sera facturé au prix en vigueur. (2) Avec un téléphone i-mode™. Pour une première souscription à un Forfait i-mode™. A l'issue des 2 mois, les services souscrits en plus de votre Forfait voix sont facturés aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part au cours du 2^{ème} mois auprès du Service Clientèle et auprès des éditeurs i-mode™ pour les services i-mode™ souscrits. Navigation en France Métropolitaine.

Avec un téléphone WAP GPRS, la souscription aux services WAP reste à votre charge.

Un message sur votre répondeur vous informe de la fin de votre Offre de bienvenue.

CHANGEMENT DE FORFAIT

Depuis un...	Vers un...	Avant 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 36 mois	Après 36 mois
Forfait (hors Mini Forfait)	Forfait (hors Mini Forfait)	indisponible	gratuit	gratuit	gratuit
	Mini Forfait		indisponible	30€	
	Forfait Universal Mobile		indisponible	30€	
Mini Forfait	Forfait (hors Mini Forfait)		gratuit	gratuit	
	Mini Forfait		gratuit	gratuit	
	Forfait Universal Mobile		30€	gratuit	

Si vous changez de Forfait à l'intérieur de la gamme de votre Forfait d'origine, la durée initiale d'engagement de 12 ou 24 mois est inchangée.
 Si vous changez de Forfait vers un des Forfaits de la gamme Exprima ou Neo, votre durée d'engagement sera prolongée de 12 mois.
 Si vous avez souscrit à Fidélité 24 mois et si vous changez pour un Mini Forfait 1h, vous restez engagé jusqu'à la fin des 24 mois, **sans réduction tarifaire**.

Vos communications depuis la France métropolitaine

PALIER DE FACTURATION

- Avec Mini Forfait, Forfait Référence, Forfait Exprima et Forfait Neo, vos communications métropolitaines sont décomptées à la seconde dès la 1^{ère} seconde pour les appels vers les téléphones fixes, vers tous les mobiles et vers les numéros courts Bouygues Telecom suivants : **610, 614, 680**. Les autres N° courts, spéciaux, les appels Data et internationaux sont facturés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible, hors appels avec le Forfait Neo depuis la France métropolitaine vers l'Europe, les Etats-Unis et le Canada (voir détails p.34).
- Pour les autres Forfaits (Forfait Platinum Pro et Forfait Bloqué), toutes les communications sont décomptées par tranches de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

VOS APPELS GRATUITS

- Appels reçus en France métropolitaine (hors appels Data).
- Consultation du répondeur en France métropolitaine (660).
- Appels au 15, 17, 18 (SAMU, Police, Pompiers) et 115 (SAMU social).
- Appels au 112 (Police, Pompiers, SAMU depuis la France et l'étranger).
- Appels au 623 (Kiosque du service Voyage) et au 614 (serveur vocal du Service Clientèle) pour les forfaits Neo, Exprima ou Référence.

VOS APPELS DÉCOMPTÉS DU FORFAIT

- Appels métropolitains vers les fixes et mobiles métropolitains et numéros 087... et 097... (hors N° courts, spéciaux et Data et hors numéros 0876...).
 - Avec le Forfait Neo : appels depuis la France métropolitaine vers l'Europe, les Etats-Unis et le Canada (voir détails p.34).
 - Communications WAP (mode CSD) Bouygues Telecom via N° fixes (hors N° courts et spéciaux) et via N° mobile en France métropolitaine.
 - Appels renvoyés vers un mobile Bouygues Telecom ou un fixe en France métropolitaine.
 - Appels au 614 (conseiller de clientèle) pour les Forfaits Référence Exprima et Neo.
- Une fois le Forfait consommé, ces appels sont facturés au prix au-delà du Forfait indiqué p.2-3.

VOS APPELS ILLIMITÉS (FORFAIT EXPRESSA, FORFAIT NEO)

- Appels métropolitains illimités tous les soirs de 20h à minuit vers tous les fixes (Forfait Exprima) ou vers tous les fixes et les mobiles (Forfait Neo), hors numéros courts, spéciaux et Data.
- Les appels commencés avant 20h ou finissant après minuit sont gratuits uniquement sur la période de 20h à minuit.
- Appels exclusivement entre 2 personnes physiques et à usage privé.
- La cession des appels ainsi que les appels depuis et vers les plateformes téléphoniques et les boîtiers radio sont interdits.

Vos communications métropolitaines

VOS APPELS HORS FORFAIT

- Appels vers les N° spéciaux.
- Appels vers l'international et les DOM-TOM (hors Europe, Etats-Unis et Canada pour le Forfait Neo, voir détails p.34).
- Appels vers les numéros 0876...
- Appels depuis l'étranger (voir p.32).
- Appels Data (GPRS/WAP, i-mode™).
- Communications WAP (CSD) via N° spéciaux : tarif du fournisseur de service du N° spécial + prix hors Forfait de la communication vers téléphone fixe en France métropolitaine selon le Forfait choisi.
- Appels renvoyés vers un autre N° que Bouygues Telecom ou fixe en France métropolitaine : prix au-delà du Forfait selon Forfait choisi.
- Appels au 614 (Conseiller de Clientèle) pour Mini Forfait.

NUMÉROS SPÉCIAUX (liste susceptible d'évoluer)

- Appels vers les N° spéciaux : tarif du fournisseur de service du N° spécial (indiqué dans la documentation tarifaire du fournisseur) + prix hors Forfait de la communication vers téléphone fixe en France métropolitaine selon le Forfait choisi. Ces deux parties apparaissant de manière distincte sur votre facture.

Les numéros spéciaux du fixe accessible depuis le réseau Bouygues Telecom sont les suivants :

- Les numéros Libre Appel (dont les numéros verts et les numéros verts internationaux) commençant par 0800, 0805.
- Les numéros commençant par 08 (hors les 08 7).
- Les numéros commençant par 06 et dédiés aux radio messageries et à Internet.
- Les numéros 1XXX, 3XXX ou 118XXX.

En cas de modification des tarifs du fixe, indépendante de Bouygues Telecom, un délai maximum de 4 mois pourra être nécessaire pour adapter les tarifs de Bouygues Telecom en conséquence.

FRAIS DE GESTION DE LA LIGNE

- Frais de mise en service : 30€.
- Conservation du numéro : 15€ (offerts).
- Reconnexion au réseau en cas d'interruption ou de suspension de la ligne du fait du client : la reconnexion au réseau entraînera la facturation de frais de remise en service d'un montant de 7,50€.
- Déblocage carte SIM : gratuit sur appel au 0 800 29 1000 (appel gratuit depuis un fixe).
- Délivrance du code PUK par un Conseiller de Clientèle : 7,50€.
- Renouvellement de la carte SIM : 20€.
- Avance sur consommation.

Une avance sur consommation de 380€ vous sera demandée en cas d'inscription au fichier Préventel, de chèque déclaré irrégulier par le FNCI, d'incident ou de retard de paiement. Une avance sur consommation de 450€ pourra être demandée en cas d'inscription au service Voyage +. Une avance sur consommation de 229€ sera demandée :

- si vous ne fournissez pas les justificatifs obligatoires prévus au recto de votre Contrat de Service,
- si vous bénéficiez déjà d'une carte SIM Bouygues Telecom.

Si vous êtes un professionnel, tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal.

- Délivrance du code de déverrouillage du téléphone 225€ ou gratuit après 6 mois d'abonnement.
- Modes de règlement acceptés : prélèvement bancaire, carte bancaire, TIP, chèque ou mandat-compte. Les règlements par TIP, carte bancaire, chèque ou mandat-compte sont facturés 1€ par mois.

AUTRES QUESTIONS SUR NOS TARIFS

Vous pouvez appeler nos Conseillers de Clientèle depuis votre mobile Bouygues Telecom au **614** (appel décompté du Forfait sauf Mini Forfait : 0,46€/min) ou au N° Indigo 0825 825 614 (0,15€/min depuis un fixe).

Vos services et communications multimédia mobile



i-mode™ et i-mode Haut Débit™

i-mode™ et i-mode Haut Débit™ (EDGE) permettent depuis un téléphone i-mode™, selon ses fonctionnalités, d'accéder à différents services multimédia. i-mode Haut Débit™ (EDGE) est accessible depuis un téléphone i-mode Haut Débit™ (EDGE) compatible et sur le réseau EDGE. L'accès à i-mode™ ou i-mode Haut Débit™ (EDGE) nécessite la souscription d'un Forfait voix et d'un accès i-mode™ (inclus ou en option selon les Forfaits). Ensuite, la navigation et la souscription aux sites des éditeurs i-mode™ sont payants selon les modalités du tableau ci-dessous. Pour l'échange des données, vous pouvez souscrire un Forfait i-mode™ ou opter pour une tarification au Kilo Octet (Ko).

Accès i-mode™		Forfaits i-mode™		Tarification au Ko	Souscription aux services i-mode™	
		2 Mo	15 Mo		De 0 à 5€/mois/service Certains sites sont entièrement gratuits. La plupart des sites payants proposent une partie accessible sans souscription.	
		i-mode Haut Débit™ illimité** accessible avec un téléphone i-mode Haut Débit™ (Edge)				
		e-mails gratuits vers une adresse contenant un @				
Forfait Neo	INCLUS	INCLUS	9,90€/mois	0,01€/Ko	+	
Forfait Exprima	INCLUS	5€/mois				
Mini Forfait	INCLUS					+
Autres Forfaits 2h et plus	En option : 3€/mois					
Platinum Pro	INCLUS					

- 1 Mo = 1024 Ko
 - Les Forfaits i-mode™ ne sont pas cumulables entre eux. Le Forfait i-mode 2 Mo n'est pas accessible avec un Forfait Neo.
 - Tarification au-delà d'un Forfait i-mode™ : 0,01€/Ko.
 - i-mode™ est incompatible avec les Forfaits Multimédia, les Forfaits Data et le WAP.
 - Tarifs valables pour une navigation en France métropolitaine.
- (1) Offre accessible avec un Forfait voix de 12 mois sur un téléphone i-mode Haut Débit™ (EDGE) et exclusivement réservée à une navigation sur le réseau haut débit EDGE (hors TV et souscription aux sites) en France métropolitaine hors utilisation modem. Offre disponible également aux mêmes conditions sur réseau moyen débit GPRS.
- Il est interdit d'associer la carte SIM avec un téléphone WAP, un PDA, une carte PCMCIA pour réaliser des usages data illimités (Surf Internet, échanges d'e-mails ou de données...) basés sur la tarification du Forfait i-mode Haut Débit™ illimité. De même, il est interdit d'associer la carte SIM à un équipement de type routeur à des fins de partage de l'accès Data Haut Débit illimité entre plusieurs utilisateurs. L'usage de ce Forfait est strictement réservé à l'utilisation par une personne physique. Les usages de type, modem, voix sur IP, peer to peer*, sont prohibés.

Si vous êtes déjà client et que vous ne bénéficiez pas encore de l'Option Forfait i-mode™ 2Mo ou des emails gratuits contactez votre Service Clientèle.

* pair à pair.

EXEMPLES DE CONSOMMATIONS (ÉCHANGES DE DONNÉES)

Utilisation	
• Page de surf	en moyenne 5 Ko
• Téléchargement d'appli ou de jeu Java™	en moyenne 100 Ko
• Téléchargement d'une sonnerie DigitalSound de 20s	en moyenne 100 Ko
• Téléchargement d'une sonnerie DigitalVideo de 20s	en moyenne 300 Ko
• Téléchargement d'une chanson entière	en moyenne 1 Mo
• Téléchargement d'une vidéo à la demande de 1,30 min	en moyenne 1 Mo

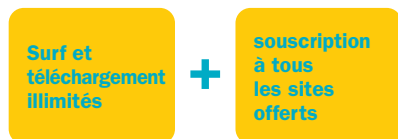
- Le coût de ces services varie en fonction du volume d'information échangé. Le coût est déduit du Forfait i-mode™ ou facturé 0,01€/Ko. L'utilisation de ces services varie en fonction du téléphone.

Vous pouvez consulter l'état de vos consommations i-mode™ en France métropolitaine via un compteur de Ko accessible sur votre téléphone depuis le i-menu dans la rubrique "Suivi Conso".

Vos services et communications multimédia mobile

OFFRE DE BIENVENUE i-mode™

Tout i-mode™ gratuit et illimité pendant 2 mois



Offre accessible pour toute souscription d'un Forfait de 12 mois minimum et d'un premier Forfait i-mode™ pour toute navigation en France métropolitaine. A l'issue de ces 2 mois, les services souscrits en sus de votre Forfait sont facturés aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part au cours du 2^{ème} mois, auprès du Service Clientèle et auprès des éditeurs concernés pour les services i-mode™. Un message sur votre répondeur vous informera de la fin de l'Offre de bienvenue.

OFFRE DE BIENVENUE i-mode HAUT DÉBIT™

Découvrez tout i-mode Haut Débit™ gratuitement pendant 2 mois



Offre accessible pour toute souscription d'un Forfait de 12 mois minimum et d'un premier Forfait i-mode™ pour toute navigation en France métropolitaine. Un message sur votre répondeur vous informera de la fin de votre Offre de bienvenue. A l'issue de ces 2 mois, vous conservez le Forfait i-mode™ et les services i-mode™ souscrits aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part, au cours du 2^{ème} mois auprès du Service Clientèle et auprès des éditeurs concernés pour les services i-mode™ souscrits.

E-MAIL

- Les e-mails (envoyés vers des adresses Internet du type Benoit@xx.xx) sont gratuits et illimités.
- Si vous êtes déjà client et que vous ne bénéficiez pas encore des emails gratuits contactez votre Service Clientèle.
- Les messages envoyés depuis le menu e-mail de votre mobile vers des numéros de téléphone sont facturés à l'acte comme des MMS (0,30€/envoi/destinataire) ou décomptés de votre Forfait SMS/MMS.
- La boîte de réception i-mode™ est limitée et peut recevoir au maximum 45 e-mails texte (jusqu'à 1.000 caractères sans pièce jointe).

VIDÉOS

- Vidéos à la demande, qu'elles soient consultables⁽¹⁾, ou téléchargeables⁽²⁾.

(1) Avec téléphone compatible i-mode Haut Débit™ (EDGE).

(2) Avec téléphone compatible vidéo.

TÉLÉVISION*

- Visionnage : 0,0049€ TTC/sec, soit 0,30€ TTC/min.
- Souscription à une chaîne TV à la carte : de 0 à 3€/mois.
- Souscription au bouquet de chaînes TV TPS : 5€/mois jusqu'au 29/05/06. Ensuite, 8€/mois.

* en France métropolitaine avec un téléphone compatible i-mode Haut Débit™ (EDGE).

TÉLÉCHARGEMENT DE JEUX ET D'APPLIS JAVA™



Avec i-mode™, vous pouvez souscrire à des services permettant, avec des téléphones compatibles, de télécharger des applications ou des jeux Java™. En principe, sauf mentions contraires sur le site, l'utilisation de ces applications ou de ces jeux nécessite de conserver votre abonnement auprès de l'éditeur concerné et peut générer des échanges de données (par exemple : mises à jour).

SOUSCRIPTION AUX SERVICES i-mode™

La souscription aux services i-mode™ est limitée à 20 souscriptions en cours.

Le tarif des services i-mode™, fixé par l'éditeur est disponible sur www.imode.fr ou sur les sites des éditeurs, accessibles depuis votre téléphone i-mode™. Les abonnements à ces services i-mode™ seront prélevés sur votre facture Bouygues Telecom. Les services sont facturés par mois calendaire, tout mois commencé étant dû. Le premier mois de la première souscription au service est offert sauf en cas de résiliation au cours de ce mois.

Exemple : si vous souscrivez un service i-mode™ pour la première fois le 20 juin et si vous ne résiliez pas au cours de ce mois, le mois de juin ne vous sera pas facturé. Le mois suivant, vous serez facturé pour la période correspondant au mois de juillet, etc.

Vos services i-mode™ sont accessibles en France métropolitaine et dans plus de 65 pays dans le monde, hors géolocalisation. Pour plus d'informations, consultez la liste des pays en p.31.

i-mode Haut Débit™ à l'autre bout du monde aussi !

À l'étranger, échangez, communiquez, surfez en Haut Débit :
les services i-mode Haut Débit™ (Edge) sont disponibles dans plus de 45 pays.



Détails des pays sur www.bouyguetelecom.fr rubrique mon mobile à l'étranger ou sur le serveur vocal au 623 (appel gratuit depuis la France métropolitaine ; prix d'un appel vers la France métropolitaine depuis l'étranger).
Java™ est une marque déposée par SUN Microsystem, Inc.

Vos services et communications multimédia mobile

FORFAITS MULTIMEDIA (WAP GPRS)

Le WAP GPRS est accessible en complément d'un Forfait voix avec un téléphone WAP GPRS et permet d'accéder aux sites WAP et de souscrire aux services des éditeurs.

Pour vos échanges de données, vous pouvez souscrire à l'un des Forfaits Multimedia ou opter pour une tarification au Kilo Octet. Activez le service WAP auprès du Service Clientèle.

- Les Forfaits Multimédia sont incompatibles avec i-mode™ et ne sont pas cumulables entre eux.
- Le Forfait 2 Mo n'est pas accessible avec le Forfait Neo.

Forfaits 2 Mo	Forfaits 15 Mo	Tarification au Ko ou au-delà du Forfait
5€/mois	9,90€/mois	0,01 €/Ko
Inclus avec le Forfait Neo*		



Services	Prix des services
Services de contenus (pratiques, information...)	De 0 à 0,50€/24h ou de 0 à 3€/30 jours
Téléchargement de mélodies et d'images	De 0 à 3€/téléchargement
Téléchargement de jeux	De 3 à 4€/téléchargement
Chat	1€/24h ou de 3€/7 jours max

Prix des services mentionnés (hors prix de la communication WAP) fixés par les éditeurs et disponibles sur leur site. Les communications WAP CSD sont décomptées du Forfait Voix. Tarifs valables uniquement en France métropolitaine.

Services accessibles avec un téléphone compatible, en France métropolitaine et dans plus de 50 pays. Pour plus d'information sur ces pays, appelez le kiosque service Voyage au 623 (appel gratuit depuis la France ; prix d'un appel vers la France métropolitaine depuis l'étranger) ou connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr.

*Si vous êtes déjà client et que vous ne bénéficiez pas encore de l'Option Forfait Multimédia 2Mo inclus, contactez votre Service Clientèle.

FORFAITS DATA

Forfaits Data	Prix mensuel	Prix au-delà des Forfaits
Forfait Data 10 Mo	6€/mois	0,005€/Ko
Forfait Data 20 Mo	15€/mois pendant les 6 premiers mois pour toute 1 ^{ère} inscription, puis 40€/mois	

1 Mo = 1 024 Ko. La facturation se fait au Ko.

- Les Forfaits Data sont disponibles en complément d'un Forfait Voix. Cette offre vous donne accès aux e-mails et au web sur un iPDA (PDA communicant), un PDA ou un PC (relié à un téléphone WAP GPRS compatible).
- Les PDA doivent fonctionner sous Windows Powered 2000 et 2002 et sous Palm 3.5 et suivants (Palm et Sony). Les PC Portables doivent fonctionner sous Windows NT4, 98 SE et suivants.

L'accès à l'échange de données sans Forfait Data est facturé 0,01€ par Ko.

Le Forfait Data est incompatible avec i-mode™.

Services accessibles avec un téléphone compatible, en France métropolitaine et dans plus de 50 pays. Pour plus d'information sur ces pays, appelez le kiosque service Voyage au 623 (appel gratuit depuis la France ; prix d'un appel vers la France métropolitaine depuis l'étranger) ou connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr.

Maîtrise appels/24h POUR COMMUNIQUER L'ESPRIT TRANQUILLE

- Blocage des communications au-delà du Forfait dans un délai de 24h maximum.
- Possibilité de définir une liste de 9 N° que vous aurez sélectionnés, joignables au-delà du Forfait. Cette liste est modifiable à tout moment sur simple demande.
- Dans les 24h suivant la souscription à cette option, blocage des appels internationaux (y compris ceux décomptés du Forfait Neo), de l'envoi de SMS (si vous avez souscrit une option Forfait SMS, voir page 31) et des N° courts (sauf 112, 614, 660, 680 et les N° 8XXX du Kiosque des services), spéciaux et des appels depuis l'étranger. Les communications WAP GPRS et CSD, Data, les MMS, les SMS +, la navigation et les échanges de données i-mode™ ne sont pas bloqués.
- Cette option est compatible avec les Forfaits Neo et Exprima mais vos appels ou SMS illimités inclus dans ces offres seront bloqués en cas de dépassement du Forfait hormis les appels vers les numéros définis dans la liste précitée.
- Si vous avez souscrit un Forfait SMS, blocage de l'envoi des SMS au-delà du Forfait SMS. L'envoi de SMS vers l'étranger entraîne le blocage avant la fin du Forfait SMS.
- Si vous cumulez l'Avantage Maîtrise en plus d'un Avantage proposant des appels supplémentaires ou réductions vers des numéros, vous devez définir les numéros vers lesquels vous souhaitez bénéficier de ces réductions ou de ces heures supplémentaires afin de pouvoir continuer à en bénéficier une fois votre Forfait consommé.

Incompatible avec les Mini Forfaits, Avantage Jeunes, Favoris, SOS Répertoire SIM, 1h Afrique Maghreb DOM, 3 Numéros Illimités, Passion 2h, 2h soir, Illimité à Deux, Illimité Famille, Pense-bête vocal, Archivage vocal et Forfaits Data.

> 4€/mois

1h Afrique Maghreb DOM

- 1h par mois d'appels depuis la France métropolitaine vers tous les opérateurs fixes et mobiles d'Afrique, du Maghreb et des DOM*.
- Facturation par palier de 30 secondes après la 1^{ère} minute indivisible.
- Au-delà d'1h par mois de communication, tarification selon la grille des tarifs internationaux valable pour les Forfaits Bouygues Telecom (voir p.34).
- Les minutes de communications non consommées ne sont pas reportables sur le mois suivant.
- Toutes les informations sont disponibles sur www.bouyguetelecom.fr, dans l'Espace Client, rubrique "Appels de France vers l'étranger" et en composant gratuitement le 623 depuis votre mobile en France métropolitaine.
- Non compatible avec l'Option Maîtrise Appels/24h.

> 12,90€/mois

*Afrique : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (île), Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Ste Héleine, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe. Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie. DOM : Martinique, Guadeloupe et son archipel (Marie Galante, Les Saintes, St Barthélemy, St Martin, La Désirade), Réunion, Guyane Française.

Facture Internet détaillée

- Avec le service "Facture Internet détaillée", vous pouvez consulter votre facture Internet quand vous le souhaitez. Vos 6 dernières factures sont archivées dans votre Esp@ce Client. Vous ne recevez plus vos factures papiers chez vous. Un e-mail vous informe à chaque nouvelle facture disponible. Vous pouvez la télécharger sous format PDF en 1 clic et l'imprimer, quand vous le souhaitez.
- Vous devez être en prélèvement automatique pour le paiement de vos factures : simple, ce mode de paiement évite tout risque d'oubli. Vous ne devez avoir qu'une seule ligne téléphonique par facture.
- Ce service est destiné aux particuliers : la "Facture Internet détaillée" ne constitue pas un justificatif fiscal pour les clients professionnels assujettis à la TVA et pour les personnes morales non assujetties à la TVA.
- Inscription sur le site www.bouyguetelecom.fr, rubrique Esp@ce Client en renseignant son adresse mail.
- Si vous souscrivez ce service à une date trop proche de votre prochaine facture, vous recevrez une dernière facture.

> Gratuit sur simple demande

Vos options

Pro-réseau POUR COMMUNIQUER PLUS AVEC VOS COLLABORATEURS

- 50% de réduction pour tous les appels métropolitains vers les N° et les clients Bouygues Telecom passés entre les téléphones du même contrat (de 2 à 9 lignes).
- Une facture détaillée unique, incluant le détail pour chaque mobile.
- Réserve aux professionnels et assimilés (associations, fondations, syndicats...) dûment immatriculés, justifiant d'un N° de SIREN à fournir lors de la souscription, dans la limite de 10 lignes par N° de SIREN.
- Les clients ayant déjà souscrit un Forfait sans justificatif SIREN et souhaitant souscrire à l'option devront présenter les justificatifs requis pour en bénéficier.
- La cession des appels ainsi que les appels depuis et vers les plateformes téléphoniques et les boîtiers radio sont interdits.

Incompatible avec Platinum Pro.

Les clients Mini Forfait ne peuvent pas souscrire ce service mais peuvent bénéficier de la réduction de 50%.

> 3€/mois/mobile

3 numéros illimités

- Appels illimités 24h/24 et 7j/7 vers 3 numéros Bouygues Telecom.
- Appels métropolitains, hors numéros courts, spéciaux et Data, exclusivement entre 2 personnes physiques et à usage privé.
- Appels limités à une durée de 3h.
- Changement de numéro : 2,50€ quelque soit le nombre de numéro changé.
- La cession des appels ainsi que les appels depuis et vers les plateformes téléphoniques et les boîtiers radio sont interdits.

Incompatible avec Mini Forfait et avec l'Option Maîtrise Appels/24h. Les options 3 Numéros Illimités et Entre Nous sont compatibles mais sur des numéros différents.

> 4,90€/mois

Passion 1h RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX MINI FORFAITS

- 1h par mois en plus de votre Forfait pour appeler 3 N° fixes ou clients Bouygues Telecom depuis et vers la France métropolitaine (hors N° courts, spéciaux, plateformes téléphoniques et appels Data, notamment i-mode™).
- Changement de N° Passion : 2,50€.
- L'heure supplémentaire est décomptée avant votre Forfait et les minutes non utilisées ne peuvent pas être reportées.

> 3€/mois

Entre nous POUR COMMUNIQUER EN FAMILLE

- 50% de réduction sur les appels et les SMS métropolitains (hors Forfaits SMS), entre les téléphones mobiles Bouygues Telecom du foyer (5 maximum).
- Facturation unique au nom du souscripteur (qui ne peut pas être détenteur d'un Mini Forfait ou d'une Carte Nomad).
- Les clients Mini Forfait ne peuvent pas souscrire ce service mais peuvent bénéficier de la réduction de 50% au titre des 5 N° éligibles. Non compatible avec l'Avantage Seniors.

Les options 3 Numéros Illimités et Entre Nous sont compatibles mais sur des numéros différents. Une souscription par ligne.

> 5€/mois/foyer

Avantage Jeunes POUR COMMUNIQUER PLUS

Réservé aux collégiens, lycéens, étudiants.

- SMS et MMS métropolitains illimités vers tous les téléphones mobiles et fixes métropolitains illimités tous les jours de 20h à minuit pendant 24 mois. En dehors de cette plage horaire, les envois des SMS/MMS sont facturés suivant le tarif en vigueur ou décomptés du forfait SMS/MMS souscrit.
- Compatible avec un Forfait Neo, un Forfait Exprima ou un Forfait Référence sur la présentation de la carte d'étudiant et d'une pièce d'identité en cours de validité, avec un engagement sur 24 mois uniquement.
- Incompatible avec Maîtrise appels/24h. Hors SMS +.

> **Gratuit**

Avantage Seniors POUR COMMUNIQUER SEREINEMENT

Réservé aux 60 ans et plus :

- -10%/mois sur le prix de votre Mini Forfait
- Si vous êtes rattaché à l'option Entre nous, vous ne pouvez pas souscrire l'Avantage Seniors.

Disponible avec les Mini Forfaits 1h et 1h30 (sur présentation de la carte d'identité du souscripteur).
Incompatible avec Fidélité 24 mois.

> **Gratuit**

Avantages Professionnels POUR LES DÉTENTEURS D'UN N° DE SIREN

- L'échange de votre téléphone en cas de panne, le lendemain de votre demande et sur le lieu de votre choix en France métropolitaine (pour toute demande faite avant 17h45 hors week-end et jours fériés).
- Un Service Clientèle dédié aux professionnels.
- Bilan de consommation personnalisé.
- Accompagnement téléphonique : pour optimiser l'utilisation de votre téléphone.
- Une facture détaillée automatique de 6 chiffres.
- Présentation du N°.
- Double appel.
- Personnalisation du N° (4 derniers chiffres et sous réserve des disponibilités).
- Accès i-mode™.
- Changement de Forfait sans frais (voir les modalités en p.5).
- Réservé aux professionnels et assimilés (associations, fondations, syndicats...) dûment immatriculés, justifiant d'un N° de SIREN à fournir lors de la souscription, dans la limite de 10 lignes par N° de SIREN.
- Les clients ayant déjà souscrit un Forfait sans justificatif SIREN et souhaitant souscrire à l'option devront présenter les justificatifs requis pour en bénéficier.

Incompatible avec les Mini Forfaits.

> **Gratuit**

Vos avantages

Programme Turquoise

Réservé aux clients Forfait 6h et plus dans les gammes Forfait Neo, Intégral, Millenium, Liberté, Expression, Emotion.

- 30€ remboursés à chaque renouvellement du mobile⁽¹⁾.
- Réservation d'un mobile en 1h en France et 48h en Europe.
- Service Clientèle dédié 6j/7 de 7h à 21h.
- Bilan de consommation complet annuel.
- Alertes en cas d'offres inadaptées.

(1) 30€ déduits sur la facture Bouygues Telecom suivant votre renouvellement dans les conditions du programme de renouvellement. Offre limitée à un renouvellement par an et réservée aux clients éligibles au Programme Turquoise depuis au moins 1 an.

> Gratuit

Offre Relais

Offre réservée à tout nouveau client Bouygues Telecom souhaitant garder son numéro.

- Gratuit jusqu'à la date du transfert de votre numéro : 1h de communication/mois pour des appels métropolitains, présentation du numéro, accès i-mode™ + Forfait i-mode™ ou multimédia 2 Mo⁽¹⁾. L'envoi de SMS est payant (0,12€/envoi), ainsi que l'envoi de SMS + ou de MMS, avec un téléphone compatible (voir p.29).
- Une fois cette heure épuisée, pour vous assurer la maîtrise de votre budget, seuls les appels vers les numéros d'urgence et vers votre répondeur sont possibles. L'envoi de SMS est toujours possible.
- Cette offre est valable entre le jour de souscription de votre ligne et le jour du transfert de votre numéro et au maximum pendant 3 mois à compter de la souscription de la ligne pour toute souscription d'un Forfait Référence, Expressa ou Neo.
- Votre engagement prend effet dès la souscription de l'Offre Relais, pour une durée minimale de 12 mois à laquelle s'ajoute la durée de l'Offre Relais.
- Le jour du transfert de votre numéro, vous n'avez pas à changer de carte SIM, votre numéro est basculé automatiquement et l'offre souscrite initialement est activée (Forfait, Offre de bienvenue, services, promotions...).
- L'Offre Relais est incompatible avec l'Avantage Fidélité et Entre nous et ne bénéficie pas du report des minutes.

Vos appels décomptés de l'Offre Relais :

Appels métropolitains, vers les N° fixes et les GSM français, l'interrogation des consommations (680), le renvoi d'appels (610), le Service Clientèle (614). Ces appels sont décomptés à la seconde, dès la 1^{ère} seconde.

Appels bloqués :

Les autres N° courts, les N° spéciaux et les appels internationaux sont bloqués.

(1) Avec un téléphone i-mode™ ou un WAP GPRS compatible, selon l'offre choisie. Au-delà des 2Mo compris avec le Forfait i-mode™ ou multimédia, vous payez 1ct/Ko. Les services i-mode™ éventuellement souscrits sont à votre charge

Conditions générales tarifaires

COMMUNICATIONS MÉTROPOLITAINES

Appels depuis et vers la France métropolitaine.

APPELS FIXES VERS LE RÉSEAU BOUYGUES TELECOM

Ces appels sont facturés par l'opérateur fixe à l'appelant : voir prix publics de l'opérateur concerné.

L'ACCÈS AU SERVICE SANS HEURE DE COMMUNICATION INCLUSE

Vous pouvez accéder au service Bouygues Telecom sans Forfait avec un abonnement de 14€ par mois. Prix par 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible, d'un appel depuis la France métropolitaine vers les téléphones fixes et les mobiles Bouygues Telecom : 0,275€ en heures pleines (de 8h à 21h30 du lundi au vendredi) et 0,092€ en heures creuses (le reste du temps et les jours fériés). Prix par 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible, d'un appel depuis la France métropolitaine vers les autres GSM : 0,285€ en heures pleines et 0,15€ en heures creuses.

FORFAIT BLOQUÉ

Le Forfait bloqué sera activé si vous êtes inscrits sur le fichier PREVENTEL ou en cas de chèque déclaré irrégulier par le Fichier National des Chèques Irréguliers. Le Forfait bloqué est accessible au prix de : 2h = 30€/mois et 4h = 40€/mois. Ce Forfait ne permet pas l'envoi de SMS. Une fois votre temps de Forfait bloqué épuisé, vos communications se bloquent dans un délai de 24h maximum. Vous ne pouvez plus alors émettre d'appel, sauf vers votre répondeur Bouygues Telecom, les N° d'urgence et les N° courts Bouygues Telecom en 6 (exceptés 661, 665 et 612). La suspension d'appel interviendra au plus tôt une fois l'appel terminé, et sous 12h maximum. Le prix à la minute en dépassement : 0,30€/min (pour des appels métropolitains vers des fixes et GSM, hors N° courts et spéciaux). Les communications WAP GPRS ne sont pas bloquées. Le Forfait Bloqué est incompatible avec les Avantages, les services à la carte, i-mode™, l'offre Data Pocket, MMS et le Forfait Conso Multimédia.

SMS

Les SMS mentionnés et les prix indiqués concernent uniquement les SMS de 160 caractères maximum (voir conditions techniques du téléphone). Les SMS peuvent être envoyés indifféremment vers les N° fixes métropolitains ou les mobiles d'opérateurs GSM français et ce, au même tarif. Les SMS envoyés depuis la France métropolitaine vers l'étranger ou depuis l'étranger vers la France métropolitaine, ainsi que la surtaxe du SMS+, sont facturés hors Forfait SMS.

LE RÉSEAU PARTAGÉ

Bouygues Telecom, les collectivités locales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir, en France métropolitaine, des zones qui ne sont encore couvertes par aucun réseau de téléphonie mobile appelées "réseau partagé". Lorsque vous vous trouvez dans le réseau partagé, un code apparaît sur votre écran.

- Si vous avez choisi l'Avantage Maîtrise vous ne pouvez pas téléphoner ni recevoir des appels depuis le réseau partagé. Si vous avez demandé de lever les restrictions sur les appels internationaux, vous pouvez téléphoner depuis le réseau partagé, mais les communications ne sont pas bloquées une fois le Forfait consommé.
- Dans le réseau partagé, vous pouvez émettre et recevoir des appels, des SMS et accéder au WAP CSD.
- Dans le réseau partagé vous ne pouvez pas accéder à i-mode™, aux MMS et au WAP GPRS.
- Votre Service Clientèle est uniquement accessible via le N° long 0 825 825 614 (appel hors Forfait + 0,15€/min), il vous sera alors demandé votre code de gestion de ligne, encore appelé code à 4 chiffres.
- Tous les numéros spéciaux commençant par 008, 086, 089, 083 ne sont pas accessibles.

Le traitement des communications émises depuis le réseau partagé peut être décalé dans le temps. Dans ce cas, ces communications une fois portées à la connaissance de Bouygues Telecom s'imputent en priorité sur votre Forfait, puis le cas échéant sur votre report des minutes et enfin sont facturées comme des communications hors Forfait.

COMMUNICATIONS DATA

Communications correspondant à l'échange de données (WAP, i-mode™, ...) et comprenant la navigation sur les sites WAP ou i-mode™ et l'envoi et la réception d'e-mails pour i-mode™. Le WAP est facturé en mode CSD (facturation au temps écoulé au même titre qu'une communication voix) ou en mode GPRS (facturation au volume de données échangées). L'unité utilisée en mode GPRS est le Kilo Octet (Ko) ou le Méga Octet (Mo) ; 1 024 Ko = 1 Mo. En cas d'indisponibilité du mode GPRS, vous pouvez choisir d'utiliser le mode CSD au tarif en vigueur. i-mode™ est facturé en mode GPRS.

ACCÈS AUX PROFESSIONNELS

Si vous êtes professionnels ou assimilés (associations, fondations, syndicats...), vous pouvez souscrire aux offres contenues dans ce guide, dans la limite de 10 cartes SIM.

RENOUVELLEMENT DU TÉLÉPHONE

La fréquence de renouvellement de votre téléphone est fonction du nombre de points de fidélité acquis grâce à votre consommation mensuelle (pour des services fournis exclusivement par Bouygues Telecom) et à votre fidélité. Le serveur vocal du 614 (Menu "vos points de fidélité") vous permettra de connaître à tout moment votre nombre de points. Une fois le montant de points minimal atteint, pour en bénéficier, il vous suffira de reconduire votre Forfait pour 12 ou 24 mois en plus du montant monétaire à ajouter. Offre réservée aux clients ayant plus d'un an d'ancienneté et n'ayant pas renouvelé dans les 12 derniers mois.

Vos communications en toute liberté avec Carte Nomad

VOUS TÉLÉPHONEZ IMMÉDIATEMENT

Un téléphone prêt à l'emploi

En choisissant Carte Nomad, vous n'avez aucune démarche à effectuer pour téléphoner.

- Votre coffret de téléphone Carte Nomad inclut le téléphone, la carte SIM et un guide de bienvenue.
- Pour connaître votre numéro de téléphone, appelez gratuitement le **654** depuis votre téléphone Carte Nomad.
- Si vous avez déjà un téléphone compatible Bouygues Telecom, vous pouvez acheter une carte SIM seule Nomad.

Un crédit préchargé

Un crédit de communication vous est offert pour vous permettre d'appeler immédiatement. Ce crédit de communication est de 4€, utilisable par défaut au tarif Carte Nomad Classic. A compter de votre 1^{er} appel, ce crédit est valable pendant 1 mois, vous avez ensuite 2 mois supplémentaires pour recevoir des appels.

La possibilité de conserver votre numéro

Si vous changez d'opérateur pour venir chez Bouygues Telecom, vous pouvez conserver votre numéro de téléphone actuel très simplement, et pour seulement 15€. Pour plus d'information, reportez-vous au "guide d'accompagnement pour garder votre numéro" disponible en point de vente.

VOUS COMMUNIQUEZ COMME IL VOUS PLAÎT

- Sans abonnement, vous êtes libre de tout engagement.
- Vous déterminez votre budget de téléphonie en choisissant le montant de votre recharge. Vous pouvez varier votre consommation grâce à un large choix de montants de recharges de 10 à 75€.
- Vous bénéficiez **d'un crédit de communication "tout compris"** (appels, SMS, MMS) : pas de risque de dépassement.
- Vous pouvez appeler et envoyer des SMS depuis et vers l'étranger (voir p.32, 33 et 35).
- Vous rechargez à votre rythme grâce à de nombreux modes de rechargement, disponibles et accessibles 24h/24 et 7j/7.
- Lorsque vous rechargez (avant la fin de validité de votre crédit), le crédit restant s'ajoute automatiquement et sans frais à votre nouveau crédit.

Les minutes gratuites ne sont pas reportables (sauf le crédit de communication offert avec les recharges 25€, 35€, 50€ et 75€).

VOUS CHANGEZ SELON VOS ENVIES

Envie d'un nouveau téléphone ?

Pour vous remercier de votre fidélité, nous vous offrons 15€ de crédit de communication pour tout achat d'un nouveau coffret de téléphone dans l'ensemble de la gamme Carte Nomad pour tous les clients dès 12 mois d'ancienneté. Profitez-en pour vous offrir un mobile avec appareil photo!

Offre valable pour tout renouvellement effectué du 01/03/06 au 28/05/06, dans la limite d'un renouvellement par an. Voir les conditions sur le coupon disponible en points de vente et sur le site www.bouyguetelecom.fr

Envie de faire évoluer votre formule ?

Vous pouvez passer **gratuitement et sans démarche administrative** de Carte Nomad à un Forfait Bouygues Telecom (en 48h) ou à un Forfait bloqué Universal Mobile (immédiatement) en conservant votre numéro de téléphone. Pour bénéficier de cette offre, rendez-vous dans votre point de vente.

Offre valable pour toute ligne Carte Nomad valide et activée depuis au moins 3 mois.

Pourquoi choisir Carte Nomad ?

VOUS COMMUNIQUEZ PLUS POUR LE MÊME PRIX

- Plus de temps de communication : communiquez plus avec les 3 Avantages (Flash, Spot ou Soir & Week-end). Ex. : avec l'Avantage Flash, la minute de communication ne coûte que 0,25€.
- Plus de souplesse : le choix à chaque rechargement de la formule qui vous convient le mieux : Carte Nomad Classic ou l'un des 3 Avantages. Pour plus d'information, référez vous à la page 18.

Plus de SMS

Des SMS gratuits en plus à chaque rechargement pour tous les moins de 25 ans avec **nomad max**

- Pour plus de plaisir avec vos proches avec l'option Vos Favoris : bénéficiez de 30% de réduction vers 2 numéros fixes ou clients Bouygues Telecom⁽¹⁾ pour 1,50€/recharge.

VOUS BÉNÉFICIEZ DES SERVICES ESSENTIELS

- Décompte à la seconde.
Votre crédit de communication est décompté à la seconde dès la 1^{ère} seconde, sans supplément de prix, pour les communications métropolitaines vers les fixes et les mobiles métropolitains hors N° courts et les mises en relation avec un Conseiller de Clientèle au **634** (0,48€/min). Les autres N° courts, les appels internationaux, les appels passés depuis l'étranger et les N° spéciaux sont décomptés par paliers de 30 secondes après la 1^{ère} minute indivisible.
- Présentation du numéro et Double Appel.
Ces deux services sont gratuits, sur simple appel au **630**, pour identifier vos proches dès la première sonnerie et ne plus perdre un appel quand vous êtes déjà au téléphone.
- Gestion au quotidien.
Vous êtes informé par SMS de la fin de votre crédit, et de la fin de validité de votre recharge et de votre ligne⁽²⁾. Vous rechargez votre Carte Nomad et suivez votre consommation grâce à un numéro unique, gratuit et accessible 24h/24, 7j/7 : le **630**.

VOUS RESTEZ JOIGNABLE A TOUT MOMENT

Un répondeur toujours accessible

Le répondeur (**660**) est accessible et gratuit même si votre crédit est épuisé (durant toute la validité de votre crédit en France métropolitaine).

Une réception sans interruption

La réception d'appels et de SMS/MMS est possible pendant toute la durée de validité de la ligne.

VOUS ACCÉDEZ AU MULTIMÉDIA⁽³⁾

Avec Carte Nomad, choisissez aussi votre sonnerie, téléchargez de nouveaux fonds d'écrans... Personnalisez votre téléphone et offrez-vous le meilleur du multimédia sans dépasser votre budget !

(1) Hors N° courts, spéciaux et appels internationaux, Data, Appels depuis boîtier radio, automates d'appels et plateformes téléphoniques. Vos Favoris n'est pas compatible avec l'Avantage Spot. (2) Votre portable doit être allumé et en zone de couverture. (3) Avec un téléphone compatible.

Votre Carte Nomad en un seul coup d'œil

VOUS AVEZ LE CHOIX : CARTE NOMAD CLASSIC OU L'UN DES 3 AVANTAGES

A chaque rechargement, vous choisissez **gratuitement** la formule qui vous convient le mieux : Carte Nomad Classic ou l'un des 3 Avantages pour **communiquer plus**. Et si vous avez moins de 25 ans, vous bénéficiez en plus de SMS gratuits grâce à Nomad Max. Quel que soit votre choix, votre crédit de communication est décompté **à la seconde dès la 1^{ère} seconde**.

Pour recharger votre crédit de communication, c'est très simple. Choisissez :

1. Le mode de rechargement que vous préférez (voir p.20).
2. Le montant du crédit de communication que vous souhaitez (voir p.20).
3. La formule qui vous convient le mieux.

CARTE NOMAD Classic

	10€	15€	25€ <small>+2,50 € OFFERTS</small>	35€ <small>+10 € OFFERTS</small>	50€ <small>+17,50 € OFFERTS</small>	75€ <small>+32,50 € OFFERTS</small>
Jusqu'à	20 min ou 83 SMS	30 min ou 125 SMS	55 min ou 229 SMS*	1h30 ou 375 SMS*	2h15 ou 562 SMS*	3h35 ou 895 SMS*
Durée de validité du crédit	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	6 mois

Appels et SMS métropolitains vers tous les opérateurs hors N° courts, spéciaux et appels Data. Durée de validité de la ligne : **8 mois pour recevoir des appels (2 mois pour la recharge 10€)**.

*Crédit offert inclus.

Prix/min = 0,50€/min. Prix/SMS : 0,12€.

Ou l'un des 3 Avantages gratuits pour communiquer plus.

Avantage FLASH

Bénéficiez d'appels 2 fois moins chers vers tous les opérateurs et de SMS à 7,5 centimes en utilisant votre recharge 2 fois plus vite.

Crédit	10€	15€	25€ <small>+2,50 € OFFERTS</small>	35€ <small>+10 € OFFERTS</small>	50€ <small>+17,50 € OFFERTS</small>	75€ <small>+32,50 € OFFERTS</small>
Temps de communication ou SMS (jusqu'à)	40 min ou 133 SMS	1h ou 200 SMS	1h50 ou 366 SMS <small>(Crédit offert inclus)</small>	3h ou 600 SMS <small>(Crédit offert inclus)</small>	4h30 ou 900 SMS <small>(Crédit offert inclus)</small>	7h10 ou 1433 SMS <small>(Crédit offert inclus)</small>
Durée de validité du crédit	8 jours	15 jours	1 mois	1 ^{1/2} mois	2 mois	3 mois
Prix	0,25€/min ou 0,075€/SMS					

La durée de validité de la ligne reste celle de Carte Nomad Classic.

Avantage SOIR & WEEK-END

Bénéficiez d'appels 2 fois moins chers vers tous les opérateurs de 21h à 9h en semaine et tout le week end !

Tarif réduit : de 21h à 9h du lundi au vendredi et tout le week-end : 0,25€/min.

Tarif normal : de 9h à 21h du lundi au vendredi : 0,60€/min.

Prix/SMS : 0,12€ (SMS métropolitains).

Les durées de validité du crédit et de la ligne sont celles de Carte Nomad Classic.

Avantage SPOT

Bénéficiez d'un crédit de communication supplémentaire de même durée grâce à la pub.

Crédit	10€	15€	25€ <small>+2,50 € OFFERTS</small>	35€ <small>+10 € OFFERTS</small>	50€ <small>+17,50 € OFFERTS</small>	75€ <small>+32,50 € OFFERTS</small>
Crédit sans pub ⁽¹⁾ (jusqu'à)	20 min ou 83 SMS	30 min ou 125 SMS	55 min ou 229 SMS (Crédit offert inclus)	1 h 30 ou 375 SMS (Crédit offert inclus)	2 h 15 ou 562 SMS (Crédit offert inclus)	3 h 35 ou 895 SMS (Crédit offert inclus)
Crédit offert par la pub	+ 20 min	+ 30 min	+ 55 min	+ 1 h 30	+ 2 h 15	+ 3 h 35
Durée totale de communication (jusqu'à)	= 40 min	= 1 h	= 1 h 50	= 3 h	= 4 h 30	= 7 h 10

Les durées de validité du crédit et de la ligne sont celles de Carte Nomad Classic. (1) Prix/min: 0,50€/min. Prix/SMS: 0,12€.

A chaque appel, vous utilisez le crédit de votre choix :

- Le crédit "Classic", pour passer des appels, envoyer des SMS ou des MMS (sous réserve d'un téléphone compatible) vers tous les opérateurs 24h/24, 7j/7.

ou

- Le crédit offert par la pub pour les communications métropolitaines vers les N° fixes et clients Bouygues Telecom (hors SMS, MMS, N° courts, spéciaux et appels Data), 24h/24 et 7j/7.

Lorsque vous utilisez ce crédit, vous seul écoutez un spot de pub avant d'être mis en relation avec votre correspondant. **Ensuite, votre communication n'est jamais interrompue par la pub.**

Pour utiliser ce crédit, composez le 777 suivi du numéro de votre correspondant. Ce crédit ne bénéficie pas du report des minutes d'une recharge à l'autre.

Pour profiter gratuitement de l'Avantage SPOT :

- Inscrivez-vous gratuitement en composant le **7711** ou le **0805 907 711** depuis un poste fixe (appel gratuit), ou sur le site www.bouyguetelecom.fr. Vous recevez un SMS de confirmation dès que votre inscription est prise en compte.
- Choisissez ensuite l'Avantage SPOT lors de votre rechargement au **630**.

Et si vous avez - de 25 ans, profitez en plus de **nomad max!**

10 SMS GRATUITS
A CHAQUE RECHARGEMENT
vers tous les opérateurs.

+

5 SMS "APPELLE-MOI"SM
GRATUITS / MOIS
pour vous faire rappeler
quand vous n'avez plus de crédit.

remplissez vite votre coupon disponible en point de vente ou sur www.plansup.bouyguetelecom.fr

SMS métropolitains. Disponible sur Carte Nomad Classic et cumulable avec les 3 Avantages Flash, Spot ou Soir & Week-end.

Vos solutions de rechargement et renseignements pratiques

VOUS RECHARGEZ OÙ QUE VOUS SOYEZ

La liberté, c'est de pouvoir recharger votre Carte Nomad n'importe où et n'importe quand...

Les modes de rechargement



- **Par Carte Recharge ou Ticket Recharge**, que vous trouverez dans les Clubs Bouygues Telecom, chez la plupart des débiteurs de tabac, en grandes surfaces, dans les magasins spécialisés, les bureaux de poste, les magasins de presse ainsi que certaines stations-services et boulangeries. Pour recharger, appelez gratuitement le **630** (N° accessible 24h/24, 7j/7), sélectionnez le menu rechargement, tapez le code de rechargement indiqué sur votre Carte ou votre Ticket Recharge, puis choisissez la formule qui vous convient le mieux (Carte Nomad Classic ou l'un des 3 Avantages).



- **Par Carte Bancaire**, vous pouvez recharger votre Carte Nomad où que vous soyez, sans inscription préalable, et pour un montant maximum de 75€ par mois par ligne. Appelez le **630** (N° gratuit accessible 24h/24, 7j/7) depuis votre téléphone Carte Nomad muni de votre Carte Bancaire. Sélectionnez le menu rechargement, puis le montant de votre recharge et la formule de votre choix (Carte Nomad Classic ou l'un des 3 Avantages).

Le rechargement par Carte Bancaire n'est pas automatique. Il est effectué à votre demande lorsque vous rechargez sur le **630**. Le paiement par Carte Bancaire est soumis aux conditions du Groupement Interbancaire CB et peut, à ce titre, évoluer à tout moment.



- **Depuis les distributeurs de billets du Crédit Lyonnais et de la Banque Populaire possédant le logo Bouygues Telecom.**

Ce service est gratuit, accessible 24h/24, 7j/7 et ouvert à tous les porteurs de Carte Bancaire de paiement, **quelle que soit votre banque en France.**

Le rechargement est sécurisé grâce à la saisie du code confidentiel de votre Carte Bancaire de paiement. Lorsque le rechargement est effectué, vous recevez un SMS de confirmation.

Ce service n'est pas disponible avec l'offre **nomad max**.



- **Nouveau : rechargement sur le site www.bouyguetelecom.fr 24h/24 & 7j/7.**

Vous avez la possibilité de recharger par Carte Bancaire (dans la limite de 75 € par mois y compris les rechargements CB au 630) et Carte ou Ticket recharge (préalablement achetée en point de vente). Il vous suffit ensuite de vous connecter sur www.bouyguetelecom.fr, rubrique espace client Nomad, et de vous laisser guider.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les informations complémentaires

- Quand votre crédit de communication atteint 0€, il est possible que votre communication ne soit pas coupée immédiatement. Le crédit négatif est alors débité sur votre prochaine recharge.
- Votre téléphone est verrouillé sur le réseau Bouygues Telecom. Le tarif d'une demande de déverrouillage du téléphone, effectuée dans les 6 mois suivant l'achat du coffret, est de 150€.
- Pour savoir si un numéro de téléphone mobile est celui d'un client Bouygues Telecom, composez le **604** depuis votre téléphone Carte Nomad (appel gratuit).

Les numéros spéciaux (hors N° 08 7 et 09 7...)

N° Libre appel (ex : N° Vert) 0800..., 0805..., 0809..., 0836010...	0,10€/30 secondes
N° Azur et N° Indigo 0801..., 0802..., 0803..., 0810..., 0811..., 0820..., 0821..., 0825..., 0826... 0899..., 083670...	0,25€/30 secondes
Autres numéros spéciaux (Audiotel*)	0,50€/30 secondes

N.B. : la 1^{re} minute est indivisible.

Les numéros d'urgence

15 (Samu), 17 (Police), 18 (Pompiers), 112 (Police, Pompiers, Samu depuis l'étranger), 119 (Enfance maltraitée)	GRATUIT
--	----------------

Les appels Data

Communications correspondant au transport de données (WAP, MMS,...) et décomptées de votre crédit de communication en mode CSD (GSM classique où le décompte s'effectue au temps écoulé), ou en mode GPRS (GSM évolué où le décompte s'effectue au volume de données échangées). L'unité utilisée en mode GPRS est le Kilo Octet (Ko). En cas d'indisponibilité du mode GPRS, le client peut choisir d'utiliser le mode CSD au tarif en vigueur, pour composer un appel Data.

Le réseau partagé

Bouygues Telecom, les collectivités régionales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir, en France métropolitaine, des zones qu'aucun réseau de téléphonie mobile ne couvre encore. Lorsque vous vous trouvez dans l'une de ces zones, un code apparaît sur votre écran. L'accès aux services est restreint et les tarifs de vos communications sont modifiés, selon les 2 cas suivants :

1 - Par défaut, vous disposez du service Voyage Recharge (voir p.32), vous pouvez :

- Emettre des appels métropolitains au tarif de 0,50€/min (hors N° courts et spéciaux) et appeler gratuitement le **630**.
- Recevoir gratuitement des appels, si votre crédit de communication est supérieur ou égal à 0,15€/min.
- Envoyer des SMS (0,30€/envoi), la réception étant gratuite.
- Appeler le Service Clientèle au **634** ou au **06 68 634 634** (0,48€/min).

2 - Si vous bénéficiez du service Voyage option Monde (voir p.33), vous pouvez :

- Emettre des appels métropolitains au tarif de 0,50€/min (hors N° courts et spéciaux), des appels internationaux au tarif en vigueur (voir p.33) et appeler gratuitement le **630**.
- Recevoir gratuitement des appels.
- Envoyer des SMS (0,30€/envoi), la réception étant gratuite.
- Appeler le Service Clientèle au **06 68 634 634** (0,48€/min).

Vos communications seront prélevées sur votre compte bancaire et cela au plus tard dans les 3 mois suivant vos appels. Les bénéfices de Nomad Max et des Avantages SPOT, FLASH ou SOIR & WEEK-END ne s'appliquent pas dans ces zones. Si vous ne bénéficiez pas du service Voyage Recharge ou de l'option Monde, vous ne pouvez pas émettre ou recevoir des appels dans ces zones.

* Hors 118XXX, prix d'un appel métropolitain + tarif de l'éditeur.

Conditions générales

Les présentes Conditions Générales complétées par les Conditions Particulières, le Coupon Retour, et le Guide des Tarifs remis au Client constituent le Contrat de Service (dénommé ci-après le "Contrat").

L'utilisation d'un téléphone Carte Nomad ou l'ouverture de la pochette contenant la carte à puce ("carte SIM") emporte acceptation du Contrat.

1. Objet :

BOUYGUES TELECOM fournit un service de radiocommunication publique selon la norme GSM (ci-après dénommé le "Service") permettant au Client se situant dans la zone couverte par le réseau BOUYGUES TELECOM, d'émettre et de recevoir des communications, des SMS ou des MMS, au moyen d'une carte SIM à insérer dans un téléphone mobile compatible GSM 1800/900.

En complément du Service, BOUYGUES TELECOM peut fournir des services optionnels au Client disposant d'un téléphone compatible.

2. Coupon Retour :

L'accès au Service est subordonné à la présentation par le Client d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte d'Identité UE, Passeport UE, Permis de Conduire UE, Carte de séjour) et, pour les personnes morales, d'un extrait Kbis et du pouvoir du représentant légal. Une copie de la pièce d'identité est remise au distributeur BOUYGUES TELECOM avec le Coupon Retour dûment complété et signé ou, le cas échéant, enregistré sur Minitel ou sur Internet.

Toutefois, lorsque cela est mentionné sur le Coffret qu'il acquiert, le Client doit adresser le Coupon Retour et une copie de sa pièce d'identité directement à BOUYGUES TELECOM.

En cas de dossier incomplet, le Client doit adresser les pièces justificatives manquantes au plus tard huit jours après la demande de BOUYGUES TELECOM. A défaut, BOUYGUES TELECOM peut suspendre la ligne (voir article 12 ci-dessous).

3. Choix d'une offre Carte Nomad :

3.1. Le crédit de communication préchargé dans la carte SIM est activé au tarif de l'offre Carte Nomad indiquée dans le Guide des Tarifs en vigueur.

3.2. A chaque rechargement, le Client peut choisir, sous réserve du respect des Conditions Particulières ci-dessous, d'opter pour :

- soit la Carte Nomad Classic,
- soit l'Avantage Spot,
- soit un autre Avantage tel que décrit dans le Guide des Tarifs.

Le changement d'offre peut entraîner la perte des options éventuellement souscrites dans le cadre de l'ancienne offre et propres à celle-ci.

3.3. Souscription/modification à distance du Service ou des services optionnels :

Pour toute souscription ou modification par le Client du Service ou d'un service optionnel effectuée à distance, le Client dispose d'un délai de sept jours à compter de son acceptation pour se rétracter.

Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Cependant, le Client qui utilise le Service, ou un service optionnel, ainsi souscrit ou modifié avant la fin du délai de 7 jours est réputé avoir renoncé à son droit de rétractation.

4. Durée et utilisation du Service :

4.1. La continuité du Service est assurée par le rechargement du crédit de communication qui peut être effectué, pendant la durée de validité de la ligne, notamment en achetant une "Carte Recharge" ou un "Ticket Recharge" ou par paiement par Carte Bancaire et en appelant le 630*.

Il appartient au Client de veiller à disposer en permanence d'un crédit suffisant pour éviter toute interruption de communication. BOUYGUES TELECOM met à la disposition du Client un serveur vocal de suivi des consommations en composant le 630*. En outre, BOUYGUES TELECOM contacte le Client, au moyen de messages vocaux ou de SMS :

- lorsque le crédit de communication est bientôt épuisé ;
- lorsque les durées de validité du crédit de communication ou de la ligne (de la carte SIM) arrivent à leur terme.

4.2. Crédit de communication :

4.2.1. Durées de validité du crédit de communication.

Le Client dispose des délais définis dans le Guide des Tarifs en vigueur à compter de la date de son premier appel ou de son dernier rechargement (la plus récente de ces deux dates) pour consommer le crédit de communication dont il dispose sur l'offre choisie.

Aux termes de ces délais, si le Client n'a effectué aucun rechargement, il perdra irrévocablement l'éventuel crédit de communication restant et ne pourra plus émettre d'appels (sauf vers les numéros d'urgence et le 630*). Les rechargements sont limités à un plafond pour les paiements par carte bancaire.

4.2.2. Utilisation du crédit de communication.

Chaque nouveau rechargement effectué par le Client dans les délais impartis s'ajoute au solde de communication précédent et reporte les délais indiqués à l'article 4.2.1.

Le nouveau solde de communication est alors utilisable aux tarifs, aux conditions et selon les délais applicables au dernier rechargement choisi.

Si le crédit de communication du Client est négatif, le solde est reporté sur le rechargement suivant et est imputé sur le crédit de communication de la nouvelle recharge.

Les rechargements offerts ou les minutes de communications offertes par BOUYGUES TELECOM ne reportent pas les délais précités et ne sont pas reportés sur le rechargement suivant.

4.3. Durée de validité de la ligne (carte SIM).

Le Client dispose des délais définis dans le Guide des Tarifs en vigueur à compter de la date de son premier appel ou de son dernier rechargement (la plus récente de ces deux dates) pour recevoir des appels.

A l'issue de ces délais, si le Client n'a pas effectué de rechargement :

- a) aucun rechargement ni changement d'offre Carte Nomad ne sera plus possible et la carte SIM sera désactivée ;
- b) le numéro de téléphone correspondant sera définitivement perdu pour le Client.

5. Modification du numéro d'appel :

Afin de garantir une bonne utilisation des ressources en numérotation confiées à BOUYGUES TELECOM, et conformément à la réglementation des télécommunications, et/ou en cas de changement du plan de numérotation national, BOUYGUES TELECOM peut, après avoir contacté le Client, modifier le numéro d'appel, et par conséquent l'éventuelle adresse e-mail comportant ce numéro.

6. Carte SIM :

6.1. La propriété du logiciel intégré à la carte SIM n'est pas transmise au Client.

6.2. Le Client est responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM qui peut être remplacée par BOUYGUES TELECOM pour des raisons techniques ou en cas de fraude, sans délai et sans frais en l'absence de faute du Client.

6.3. Le Client s'interdit d'intégrer la carte SIM dans un équipement autre qu'un téléphone mobile ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou encore d'utiliser un dispositif permettant l'automatisation de l'émission des appels ou des messages.

6.4. La délivrance par BOUYGUES TELECOM d'un code de déblocage de la carte SIM (code PUK) est faite aux frais du Client au tarif indiqué dans le Guide des Tarifs. La manipulation successive de dix codes erronés entraîne son blocage définitif.

7. Informatique et Libertés :

7.1. Les informations nominatives recueillies par BOUYGUES TELECOM font l'objet d'un traitement automatisé et bénéficient à ce titre de la protection de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, de modification, d'opposition à communication et de suppression auprès de BOUYGUES TELECOM, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 20 quai du Point du Jour, 92640 BOULOGNE BILLANCOURT cedex, dans les conditions prévues par la délibération CNIL n°80-10 du 1^{er} avril 1980.

7.2. Le client accepte sauf opposition à l'adresse ci-dessus, que BOUYGUES TELECOM utilise les informations le concernant pour les finalités suivantes :

- l'exploitation des services de BOUYGUES TELECOM,
- la promotion (hors courrier électronique) de ses services ou de ceux de ses partenaires,
- la communication à des instituts de sondages, d'étude de marché et/ou à des sociétés partenaires à des fins d'étude ou de promotion (hors courrier électronique).

Le Client accepte, sauf opposition effectuée en composant le 603* depuis son téléphone mobile, de recevoir des informations sur les services de BOUYGUES TELECOM au moyen d'un message laissé sur le répondeur de son téléphone ou par l'envoi d'un SMS.

7.3. Tout appel par le Client au Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM, effectué en composant le 634* depuis son téléphone mobile, sera automatiquement identifié par ledit service. Si le Client ne souhaite pas être identifié, il pourra contacter le Service Clientèle, en composant un autre numéro indiqué dans le Guide des Tarifs.

7.4. Lors d'un appel émis par le Client, son numéro de téléphone apparaît automatiquement sur le téléphone de son correspondant si ce dernier a accès au service correspondant auprès de son opérateur de télécommunications.

A l'exception des numéros d'urgence, le Client peut supprimer cette fonctionnalité, soit appel par appel lorsque le téléphone inclut cette possibilité, soit totalement, en souscrivant gratuitement au service "Appel incognito" de BOUYGUES TELECOM.

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable de l'utilisation éventuelle du numéro qui pourrait être faite par le correspondant du Client.

7.5. Le Client s'engage à utiliser les numéros reçus exclusivement à des fins privées et s'interdit de constituer des fichiers.

7.6. L'utilisation par le Client d'un service de localisation nécessite le traitement par BOUYGUES TELECOM et le cas échéant par l'éditeur dudit service, des données de localisation géographique et d'identification du téléphone. La durée de conservation de ces données est strictement limitée au temps nécessaire pour assurer la fourniture du service, sauf dispositions légales contraires.

7.7. Selon les modalités définies dans le Dépliant Annuaire Universel remis aux Clients, le Client peut demander à faire figurer ses coordonnées dans cet annuaire qui sera prochainement mis en place par des éditeurs d'annuaires.

8. Prix :

8.1. Les prix des offres et services souscrits (y compris la consultation du répondeur) sont définis dans le Guide des Tarifs en vigueur remis au Client. Ces prix sont susceptibles d'évoluer, auquel cas BOUYGUES TELECOM s'engage à en informer préalablement le Client.

8.2. Toute reconnexion au réseau, après interruption ou suspension consécutive à une faute du Client, pourra donner lieu à facturation de frais de remise en service indiqués dans le Guide des Tarifs en vigueur.

8.3. Le Client peut obtenir sur simple demande une facture des sommes payées.

8.4. Le Client délègue BOUYGUES TELECOM en paiement des sommes dues aux éditeurs de contenus au titre de la consultation ou de l'utilisation de leurs services.

9. Responsabilité de BOUYGUES TELECOM :

9.1. BOUYGUES TELECOM s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service.

9.2. La responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne peut pas être engagée en cas :

- de force majeure ;
- de perturbation ou d'indisponibilité locale due aux aléas de propagation des ondes électromagnétiques ;
- de mauvaise utilisation par le Client du Service ou des services optionnels ou de la carte SIM ;
- d'utilisation du Service ou des services optionnels par une personne non autorisée consécutive à une faute du Client ;
- d'inadéquation ou de mauvais fonctionnement d'un téléphone non fourni par BOUYGUES TELECOM utilisé par le Client avec le Service ;
- de non-fonctionnement du Service avec un téléphone volé ;
- de messages non sollicités que le Client pourrait recevoir d'un tiers (SPAM) ;
- de prestations et de données fournis par un tiers auxquels le Client peut avoir accès et qui, notamment, ne respecteraient pas la réglementation en vigueur ;
- de dommages causés au terminal ou aux données qu'il contient consécutifs aux données circulant sur le réseau et non protégées contre des détournements éventuels. En effet, l'utilisation du Service peut comporter des risques d'intrusion ou de contamination par des virus contre lesquels il appartient au Client de se protéger.

9.3. Le Client qui accède à des services optionnels (notamment WAP) accepte l'aléa résultant des performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données.

Les échanges de données peuvent être réglementés en termes d'usage ou être protégés par un droit de propriété, dont chaque utilisateur, auteur ou diffuseur est responsable.

9.4. Tout préjudice indirect ne pourra donner lieu à aucune indemnisation de la part de BOUYGUES TELECOM.

10. Vol, perte de la carte SIM :

10.1. En cas de vol ou de perte, le Client s'engage à en informer immédiatement BOUYGUES TELECOM par téléphone, afin que sa ligne soit mise hors service. Le Client adresse à BOUYGUES TELECOM une lettre recommandée avec accusé de réception confirmant le vol ou la perte et accompagnée d'une copie de la plainte déposée auprès des autorités compétentes.

En cas de contestation, la mise hors service sera présumée avoir été effectuée à la date de la réception par BOUYGUES TELECOM de cette lettre. Le Client est responsable de l'usage de la carte SIM et le paiement des communications

passées avant cette date reste à sa charge.

Le solde de communication de la carte SIM perdue ou volée pourra être reporté sous réserve que BOUYGUES TELECOM en ait constaté l'existence au moment de sa mise hors service.

10.2. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte, qui n'émanerait pas du Client.

10.3. Après réception par le Client de la nouvelle carte SIM (adressée dans les 5 jours suivant la réception de sa demande), celle-ci sera remise en service sur simple demande du Client.

11. Obligations du Client :

11.1. Le Contrat est conclu en considération de la personne du Client. Sauf accord exprès préalable de BOUYGUES TELECOM, celui-ci s'interdit de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le Contrat ou le bénéfice de l'utilisation de la carte SIM (y compris le ou les numéros de téléphone qui y sont associés) et de commercialiser le Service ou un service optionnel auprès d'un tiers sous quelle que forme que ce soit.

11.2. Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse du Service ou des services optionnels comme par exemple la pratique du publipostage sauvage (SPAM) ou encore l'envoi de messages de nature à entraîner un nombre imposant de réponses.

11.3. Le Client s'interdit toute utilisation anormale du Service et notamment tous agissements qui pourraient mettre en péril la sécurité ou la disponibilité des serveurs ou du réseau de BOUYGUES TELECOM.

11.4. Le Client doit prévenir immédiatement BOUYGUES TELECOM par courrier de tout changement de domicile ou de coordonnées bancaires.

12. Suspension ou résiliation du Service :

Sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, BOUYGUES TELECOM peut :

- Suspendre sans préavis l'accès au Service :
 - en l'absence de régularisation d'un dossier incomplet dans un délai de 8 jours à compter de la demande de BOUYGUES TELECOM,
 - en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité ou d'utilisation frauduleuse du Service,
 - en cas de non-respect des dispositions de l'article 6.3.
- Limiter l'accès au Service à la seule réception des communications en France métropolitaine :
 - en cas d'utilisation anormale du Service,
 - en cas d'incident de paiement imputable au Client,
 - en cas de non-respect des dispositions de l'article 11.
- Résilier le Contrat :
 - en cas de retrait ou de suspension de l'autorisation accordée à BOUYGUES TELECOM par le Ministre chargé des Télécommunications,
 - dans les hypothèses visées ci-dessus et lorsque la cause de la suspension ou de la restriction n'a pas disparue dans les 10 jours.

13. Information du Client et réclamation :

13.1. Lorsque BOUYGUES TELECOM s'engage à "contacter" le Client, elle remplit son obligation par écrit ou par téléphone en laissant un message sur le répondeur de son téléphone mobile, sur le serveur vocal de rechargement ou d'information ou par l'envoi d'un SMS.

13.2. Toute réclamation concernant BOUYGUES TELECOM doit être adressée en premier recours au Service Clientèle BOUYGUES TELECOM, 38218 VIENNE Cedex. En deuxième recours, les réclamations transmises par les clients et les associations de consommateurs ou d'utilisateurs sont traitées par le Service Consommateurs, BOUYGUES TELECOM, 38218 VIENNE Cedex. Le Client peut, lorsqu'il n'a pas obtenu satisfaction du Service Consommateurs, saisir gratuitement le médiateur de la téléphonie. Pour cela, il doit, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une association de consommateurs, adresser un courrier accompagné d'une copie des documents justifiant sa demande à l'adresse communiquée dans la réponse du Service Consommateurs.

14. Cessibilité du Contrat par BOUYGUES TELECOM :

BOUYGUES TELECOM peut céder, transférer ou apporter à un tiers les droits et obligations nés du Contrat. Les conditions contractuelles du cédant restent applicables pendant 21 jours après que le Client en ait été informé. Durant ce délai, le Client pourra résilier son Contrat. Passé ce délai, les nouvelles conditions du cessionnaire s'appliqueront.

15. Attribution de juridiction :

En cas de litige avec un commerçant relatif à l'interprétation ou l'exécution du Contrat, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Nanterre.

Conditions particulières

I- COFFRETS CARTE NOMAD

I-1. Le Coffret de téléphone Carte Nomad conditionné par BOUYGUES TELECOM, comprend :

- une carte SIM permettant l'accès au Service.
- un téléphone bénéficiant de la garantie figurant dans le Coffret.

I-2. Afin de protéger le Client contre le vol, un verrouillage spécial interdit l'utilisation du téléphone avec une carte SIM autre que celle(s) remise(s) par BOUYGUES TELECOM. Cette protection pourra être supprimée, sans frais, six mois après l'achat du Coffret.

I-3. Le Client est seul responsable de la perte, du vol, de la détérioration ou du mauvais usage du téléphone et il lui appartient de le faire réparer à ses frais ou de le remplacer, ou de s'assurer contre ces risques.

I-4. L'achat de plus de 10 Coffrets Carte Nomad par une même personne physique ou morale sur une période d'un an ou l'achat de 4 Coffrets simultanés doit être soumise à l'approbation de BOUYGUES TELECOM.

II- L'AVANTAGE SPOT

II-1. Modalités d'accès.

L'Avantage Spot est réservé aux Clients ayant souscrit à l'Avantage Spot :

- soit en appelant le 7711*,
- soit en complétant le questionnaire d'inscription Spot disponible sur le site www.bouygues telecom.fr

II-2. Principe.

L'Avantage Spot est constitué de 2 réserves de communication :

- une réserve de communication gratuite ;
- une réserve de communication payante.

Le Client bénéficie de la réserve de communication gratuite, en contrepartie de messages publicitaires vocaux qu'il accepte d'entendre avant la communication avec son correspondant.

II-2.1. Les restrictions d'utilisation de la réserve de communication gratuite sont indiquées dans le Guide des Tarifs en vigueur.

II-2.2. Lors de chaque rechargement effectué sur l'Avantage Spot dans les délais impartis, les minutes de la réserve gratuite ne se cumulent pas.

II-2.3. Dans le cas d'un transfert de l'Avantage Spot vers une autre offre, le solde de la réserve gratuite est supprimé.

II-3. Responsabilité.

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable du contenu des messages publicitaires diffusés par son intermédiaire ; toute réclamation concernant le contenu des messages publicitaires devra être directement adressée aux annonceurs concernés.

III- CONSERVATION DU NUMÉRO / PORTABILITÉ

III-1. CONSERVATION CHEZ BOUYGUES TELECOM

III-1.1. Bon de Portage.

Pour conserver un numéro de téléphone mobile GSM métropolitain (ci-après, le "Numéro") , le Client doit remettre le Bon de Portage obtenu auprès de l'opérateur de départ avant la date limite de validité indiquée sur ce Bon de Portage. Après cette date, le Bon de Portage est nul et BOUYGUES TELECOM ne peut pas affecter le Numéro à la ligne souscrite.

III-1.2. En cas d'échec de la procédure de conservation du Numéro, le numéro provisoire associé à la nouvelle carte SIM de BOUYGUES TELECOM et attribué au Client, entre la date de souscription au Contrat et la date de transfert du Numéro indiquée sur le Bon de Portage, devient définitif et le Contrat reste en vigueur.

III-2. CONSERVATION D'UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE MOBILE BOUYGUES TELECOM

Conservation d'un numéro de téléphone mobile Carte Nomad chez un autre opérateur.

III-2.1. Résiliation de la ligne et demande de conservation.

Pour conserver chez un nouvel opérateur GSM métropolitain (ci-après, "Opérateur Recepteur") un Numéro associé à une carte SIM Carte Nomad (ci-après "le Numéro"), le Client doit, dans un seul et même courrier adressé à BOUYGUES TELECOM en recommandé avec accusé de réception :

• Réilier le Contrat associé au Numéro. La procédure de conservation du Numéro ne peut pas être inférieure à 30 jours.

• Demander la conservation du Numéro.

III-2.2. Eligibilité à la conservation du Numéro.

A réception de la demande de conservation, BOUYGUES TELECOM vérifie si le Client remplit les conditions suivantes :

• le Contrat associé au Numéro est en cours de validité jusqu'à la date effective de transfert du Numéro ; il appartient au Client de veiller à effectuer les rechargements nécessaires afin d'assurer la validité de la ligne jusqu'à la date du transfert,

• la demande de conservation du Numéro émane bien du Client,

• le Numéro n'est ni résilié ni suspendu.

Si le Client ne remplit pas l'ensemble de ces conditions, BOUYGUES TELECOM lui adressera un courrier de refus motivé de portabilité du Numéro.

Dans ce cas, ce Client peut demander à bénéficier du Gel de son Numéro.

III-2.3. Bon de Portage.

Si le Client remplit les conditions d'éligibilité, BOUYGUES TELECOM lui adresse, dans les 2 jours suivant le traitement de sa demande, un Bon de Portage qui précise la date à laquelle le Numéro concerné sera transféré chez l'Opérateur Recepteur, sous réserve du respect des éventuelles conditions de ce dernier. La date de ce transfert correspond à la date de résiliation du Contrat.

Le Client doit remettre le Bon de Portage à l'Opérateur Recepteur avant la date limite de validité du Bon de Portage indiquée sur ce dernier. Si le Client ne remet pas le Bon de Portage à l'Opérateur Recepteur avant la date limite de validité du Bon de Portage, le Numéro ne peut pas être transféré. Le Client peut demander à BOUYGUES TELECOM, avant la date de transfert indiquée sur le Bon de Portage, l'annulation de sa demande de résiliation (cf article III-2.4).

En cas de refus de l'Opérateur Recepteur d'accepter le Bon de Portage présenté par le Client avant la date de transfert, le Client doit en informer BOUYGUES TELECOM. Le Client ne peut pas demander la modification de la date de transfert du Numéro indiquée sur le Bon de Portage.

III-2.4. L'annulation de la demande de résiliation du Contrat.

Le Client peut annuler sa demande de résiliation auprès du Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM au plus tard 4 jours avant la date de transfert indiquée sur le Bon de Portage.

L'annulation de la demande de résiliation du Contrat entraîne automatiquement l'annulation de la demande de portabilité du Numéro.

III-2.5. Annulation de la demande de conservation du Numéro.

En cas de résiliation du Contrat par BOUYGUES TELECOM avant la date de transfert du Numéro dans les conditions de l'article 12, la demande de portabilité du Numéro est annulée.

Le Client peut alors demander à bénéficier de la procédure de Gel du Numéro dans les conditions prévues à l'article III-2.6.

III-2.6. Procédure de Gel du Numéro.

Le Client peut demander le Gel du Numéro s'il remplit une des conditions suivantes :

- le Client n'est pas d'accord avec les motifs invoqués par BOUYGUES TELECOM pour refuser la portabilité du Numéro ;
- le Contrat a été résilié entre la date d'émission du Bon de Portage et la date du transfert.

La demande de Gel doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de BOUYGUES TELECOM, au plus tard dans les 10 jours suivant la date de résiliation du Contrat.

Le Numéro est alors bloqué pendant une période maximum de 6 mois à compter de la date de résiliation du Contrat pendant lesquels BOUYGUES TELECOM ne peut attribuer le Numéro à un tiers.

Si le litige est résolu avant le terme de la période du Gel, BOUYGUES TELECOM adresse au Client un Bon de Portage. A défaut, le Client perd toute faculté de portabilité du Numéro.

Une demande de Gel de Numéro ne peut être effectuée qu'une fois pour toute la durée du Contrat.

III-2.7. Code de déverrouillage du téléphone.

Si le Client souhaite utiliser son téléphone mobile BOUYGUES TELECOM avec l'Opérateur Recepteur, il est nécessaire de supprimer la protection du terminal décrite à l'article I-2.

Pour cela le Client doit appeler le Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM afin de se faire communiquer la procédure de déverrouillage à suivre.

III-3. RESPONSABILITÉS

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des incidents de portabilité du Numéro intervenant chez l'opérateur tiers ou encore résultant d'une faute imputable au Client. Le Client doit notamment veiller à ce que le Numéro soit actif jusqu'à la date du transfert.

Avant la date de transfert mentionnée sur le Bon de Portage, le Client doit adresser ses réclamations relatives à la portabilité à BOUYGUES TELECOM ; après cette date, il doit adresser ses réclamations à l'Opérateur Recepteur.

IV- LES SERVICES OPTIONNELS

La compatibilité entre les services optionnels, y compris ceux visés aux articles suivants, est précisée dans le Guide des Tarifs. Le Client souhaitant connaître leur disponibilité à l'étranger peut appeler le Service Clientèle.

IV-1. LES SERVICES VOYAGE

Le service Voyage permet, d'une part, de recevoir des appels dans le pays visité et d'autre part, d'émettre des appels vers la France métropolitaine.

Les conditions d'utilisation, les pays permettant la fourniture de ce service et les tarifs des communications reçues et émises à l'étranger sont définis dans le Guide des Tarifs disponible dans le point de vente, sur simple appel au Service Clientèle ou sur www.bouyguetelecom.fr

La consultation du répondeur étant payante à l'étranger, BOUYGUES TELECOM s'engage à rembourser au Client, sur simple demande auprès du Service Clientèle, la durée de consultation du message d'information sur les nouveaux services de BOUYGUES TELECOM laissé par cette dernière sur le répondeur du Client. Celui-ci peut s'opposer à recevoir de telles informations en composant le 603* depuis son téléphone mobile.

IV-1.1. Le service Voyage Recharge.

Le service Voyage Recharge permet au Client d'accéder, avec la même carte SIM, à une partie de la couverture internationale de BOUYGUES TELECOM (plus réduite que celle proposée avec l'option Monde).

Les appels émis et reçus dans le cadre du service Voyage Recharge sont décomptés directement sur le crédit de communication du Client.

Le service Voyage Recharge est activé au Client automatiquement, gratuitement et par défaut. Il permet au Client d'accéder à d'autres réseaux GSM de radio-téléphonie étrangers avec la même carte SIM.

Le Client, sur simple appel au Service Clientèle, peut demander la suppression du service Voyage Recharge.

IV-1.2. Le service Voyage option Monde.

IV-1.2.1. Principe.

Cette option permet au Client d'accéder, avec la même carte SIM, à l'ensemble de la couverture internationale de BOUYGUES TELECOM : à tous les réseaux GSM de radio-téléphonie avec lesquels BOUYGUES TELECOM a signé des accords.

Les appels ne sont pas décomptés du crédit de communication mais facturés postérieurement (cf art. V-1.2.4.).

La souscription à l'option Monde fait perdre aux Clients le bénéfice du service Voyage Recharge.

IV-1.2.2. Souscription.

Pour souscrire à l'option Monde, le Client doit :

- ne pas avoir fait l'objet d'incidents ou de retard de paiement du Service,
- dûment remplir et signer le formulaire d'inscription à l'option Monde ainsi que l'autorisation de prélèvement,
- fournir à BOUYGUES TELECOM une photocopie de sa pièce d'identité, un relevé d'identité bancaire original et un chèque barré original au nom du Client,
- le Client, sur simple appel au Service Clientèle, peut demander la résiliation de l'option Monde à tout moment moyennant un préavis de 15 jours.

L'option Monde est accessible dans les 5 jours ouvrés à compter de la date de réception par BOUYGUES TELECOM du formulaire d'inscription et de l'autorisation de prélèvement dûment signés et complétés, ainsi que des documents référencés ci-dessus. Le Client est informé de l'activation de l'option par l'envoi d'un SMS sur son téléphone.

IV-1.2.3. Avances sur consommation.

Lors de la réception de la demande de souscription et des pièces justificatives, BOUYGUES TELECOM peut réclamer au Client une avance sur consommation.

Le montant de cette avance sur consommation est fixé dans le Guide des Tarifs et ne porte pas intérêts jusqu'à sa restitution. L'avance sur consommation vient en déduction des sommes dues par le Client au titre de l'option Monde jusqu'à récupération totale de celles-ci.

En cours d'exécution, BOUYGUES TELECOM peut réclamer au Client une avance sur consommation en cas de survenance de l'un des éléments suivants :

- rejet de paiement,
- lorsque le montant des communications du Client excède quatre-vingt-cinq euros (85€) TTC sur 48 heures consécutives,
- lorsque le montant de l'encours depuis la dernière facture excède cent quarante euros (140€) TTC.

Cette avance sur consommation ne pourra pas excéder l'encours du Client et les sommes dues par ce dernier.

En cas de refus ou dans l'attente du paiement de l'avance sur consommation, BOUYGUES TELECOM peut suspendre l'accès à l'option Monde.

IV-1.2.4. Facturation et paiement.

Une fois les informations fournies à BOUYGUES TELECOM par les opérateurs étrangers, les communications reçues et émises dans le cadre de l'option Monde sont facturées par BOUYGUES TELECOM au maximum 3 mois après leur émission ou réception. La facture est adressée au Client 15 jours avant la date du paiement.

En cas de rejet de paiement, les frais liés à l'impayé seront facturés au Client. Après avoir contacté le Client, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre l'option Monde en cas de non-paiement des factures à leur échéance. Lorsque le paiement n'a pas été effectué dans les 10 jours suivant la suspension, l'option Monde peut être résiliée par BOUYGUES TELECOM sans préavis ni indemnité.

Le transfert des données personnelles du Client, leur stockage et leur traitement éventuel sont soumis aux lois et règlements en vigueur dans le pays du réseau auquel le Client se connecte.

Lorsque le service Carte Nomad est résilié, qu'elle qu'en soit la cause, l'option Monde est également résiliée.

IV-2. SERVICE WAP

Les conditions tarifaires, d'accès et d'utilisation sont définies dans le Guide des Tarifs.

Les services WAP, référencés ou non, sont mis en ligne sous la seule responsabilité de leur éditeur et aux conditions fixées par celui-ci sur son site. Toute réclamation doit être adressée à l'éditeur. Concernant les éditeurs référencés, leurs coordonnées sont disponibles à partir de la page d'accueil de leur site. Les services référencés sont facturés par BOUYGUES TELECOM au prix et selon les modalités fixés par l'éditeur et indiqués sur le site de l'éditeur concerné.

* Les numéros indiqués dans ce document sont accessibles depuis le réseau BOUYGUES TELECOM et pourront être modifiés. Leurs tarifs sont disponibles dans le Guide des Tarifs.

Vos services à la carte

GÉREZ VOTRE VIE CLIENT

Gérez facilement vos appels

	FORFAIT	CARTE NOMAD
Présentation du N° de l'appelant (si votre correspondant ne masque pas son N°)	INCLUS	GRATUIT Souscription au 630
Appel incognito permanent Appel incognito appel par appel	GRATUIT souscription via un Conseiller de Clientèle (hors coût d'appel au Service Clientèle) GRATUIT en faisant précéder le N° par le préfixe #31#	
Filtrage d'appels	GRATUIT	INDISPONIBLE
Double appel	2,50€/mois INCLUS dans les Forfaits Neo et Exprima	GRATUIT Souscription au 630
Renvoi d'appel (610)	Communication décomptée du Forfait ⁽¹⁾	0,15€/30 secondes ⁽²⁾
Répondeur (660)	GRATUIT	GRATUIT ⁽³⁾
Maxi-boîte vocale (jusqu'à 50 messages vocaux de 5 minutes. Conservation pendant 15 jours)	2,50€/mois	INDISPONIBLE
Pense-bête vocal ⁽⁴⁾ (possibilité de programmer 10 pense-bêtes de 1 min 50 maximum avec rappel jusqu'à 1 an)	0,30€/pense-bête reçu (non compatible avec Maîtrise)	
Archivage vocal ⁽⁵⁾ (possibilité de conserver vos messages écoutés jusqu'à 1 an non compatible avec Maîtrise)	0,30€/message archivé	

Maîtrisez vos dépenses

	FORFAIT	CARTE NOMAD
Interrogation des consommations Consultation du solde	680 Communication décomptée du Forfait	630 GRATUIT
Signal des dépenses ⁽⁶⁾	2,50€/mois	INDISPONIBLE
Report des minutes	INCLUS (valable 1 mois)	INCLUS ⁽⁷⁾
Facture détaillée sur demande (6 chiffres)	GRATUIT pour 4 mois consécutifs à venir	GRATUIT (pour le mois passé)
Facture détaillée permanente (6 chiffres)	1,50€/mois	INDISPONIBLE

Assistance Clientèle

	FORFAIT	CARTE NOMAD
Service Clientèle : serveur vocal ou via Internet	614 GRATUIT	634 GRATUIT ⁽⁸⁾
Service Clientèle : mise en relation avec un Conseiller de clientèle (touche 0)	614 : communication décomptée du Forfait Référence, Exprima, Neo et Platinum Pro et 0,45€/min pour un Mini Forfait et un Forfait On Line. 0 825 825 614 0,15€/min depuis un poste fixe	634 : 0,48€/min 06 68 634 634 (voir tarifs de l'opérateur fixe)
Prêt pendant 1 mois d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol en Point S.A.V. (en France métropolitaine)	INCLUS	INCLUS
Suspension temporaire de la ligne (de 1 à 6 mois) ⁽⁹⁾	7€/mois	INDISPONIBLE

Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine. Pour les appels décomptés par paliers de 30 secondes, la 1^{ère} minute est indivisible. (1) Les appels renvoyés sur un numéro fixe ou Bouygues Telecom sont décomptés du Forfait. Les appels renvoyés sur des numéros de mobile autre que Bouygues Telecom sont hors Forfaits. (2) Les appels renvoyés sont payés par le client au même titre que s'il appelait le poste sur lequel il a renvoyé ses appels. (3) Consultation en France métropolitaine pendant toute la durée de validité du crédit. (4) La suspension de votre ligne annulera la programmation de vos pense-bêtes et ceux-ci ne vous seront pas facturés. (5) En cas de suspension de votre ligne, vos messages archivés seront supprimés et ne seront pas remboursés. (6) Lorsque vous dépassez le seuil fixé préalablement avec le Conseiller de Clientèle, un SMS d'information vous est adressé dans la journée. (7) Le crédit des appels Spot ne bénéficie pas du report des minutes d'une recharge à l'autre. (8) Sous réserve d'un crédit de communication de 0,15€ minimum. (9) Cas de suspension possible avec présentation des justificatifs : incarcération, mutation à l'étranger pour un militaire, mutation professionnelle à l'étranger, stage ou formation à l'étranger dans le cadre d'études et dans une zone non couverte, hospitalisation, cure et mutation en zone non couverte et sans prévision d'amélioration. La durée de votre engagement est prolongée de la durée de la suspension.

SERVICES / SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

Personnalisez votre numéro	FORFAIT	CARTE NOMAD
Personnalisation de votre numéro ⁽¹⁾	15€	INDISPONIBLE
Numéro Argent ⁽²⁾⁽³⁾	3€/mois Mise en service 23€ puis 16€/mois pour Mini Forfait	
Numéro Or ⁽²⁾	60€ par numéro	

Simplifiez-vous la vie	FORFAIT	CARTE NOMAD
SOS Répertoire SIM (sauvegarde automatique et à distance des contacts présents sur votre carte SIM) ⁽³⁾	1€/mois (hors appel au Service Clientèle)	INDISPONIBLE
Avertissement de l'arrivée d'un e-mail Bouygues Telecom par SMS	GRATUIT	
Lecture vocale des e-mails Bouygues Telecom (661)	Communication décomptée du Forfait	
Boîte à fax/Réception de fax Service PC Data/Fax ⁽⁵⁾	Mise en service 10€ puis 2,50€/mois ⁽⁴⁾ Accès inclus	

Services pratiques	FORFAIT	CARTE NOMAD
888 ou 8xx Kiosque des Services ou numéro mémo	Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes au-delà de la 1 ^{ère} minute indivisible.	0,25€/30 secondes
<ul style="list-style-type: none"> Infos par SMS (888) Offre SMS Foot : 3214 journée Ligue 1 	0,20€/envoi + prix d'envoi d'un SMS 0,70€/envoi + prix d'envoi d'un SMS (valable pour 4 jours maximum)	
Abonnement aux SMS d'information (888)	1,50€/thème/mois	INDISPONIBLE
Annuaire 612 ⁽⁶⁾ (service disponible jusqu'au 03/04/06)	Communication hors Forfait + 0,56€/appel	prix d'un appel métropolitain + 0,56€/appel

PERSONNALISATION / FUN

Chat	FORFAIT	CARTE NOMAD
Chat et Forum par SMS avec freever	Inscription gratuite au 2424 puis prix d'envoi d'un SMS	
Chat avec connexion vocale (894)	Communication décomptée du Forfait	0,25€/30 secondes
Tchatte.com (828)	+ 0,17€/30 secondes	

Kiosque Gallery ⁽⁸⁾	FORFAIT	CARTE NOMAD
Services de consultation ou de communication	De 0,20€ à 1,50€ selon les services pour l'accès illimité pendant 24 heures De 0,20€ à 3€ selon les services pour l'accès illimité pendant 7 jours De 0,20€ à 4€ selon les services pour l'accès illimité pendant 1 mois au service	
Téléchargement (sonneries et images)	De 0,20€ à 3€ selon le contenu téléchargé	

Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine.


(1) Personnalisation des 4 derniers chiffres sous réserve de la disponibilité et hors N° spéciaux. (2) Dans la limite des N° disponibles. (3) La résiliation de l'option entraîne l'attribution d'un nouveau numéro facturé 15€. (3) Service disponible avec carte SIM et téléphones compatibles. Sauvegarde du répertoire SIM après chaque modification avec téléphone allumé et en zone de couverture. Restitution du répertoire SIM sur appel au Service Clientèle. A l'étranger, les sauvegardes de votre répertoire SIM seront facturées 0,30€/SMS. (4) Le relève de vos fax depuis la boîte à fax est facturé hors Forfait en France métropolitaine ou au même prix qu'une communication internationale depuis le réseau Bouygues Telecom lorsque vous êtes à l'étranger. (5) Les appels Data sont décomptés de votre Forfait. Hors connexion via N° spéciaux. Lorsque vous êtes à l'étranger, ils sont au même prix qu'une communication internationale vers la France métropolitaine. (6) Service valable pour des N° fixes en France hors liste rouge. Envoi d'un SMS et mise en relation gratuits. Après la mise en relation, la communication reste à la charge du client (au tarif en vigueur). (8) Forfait : prix des services mentionnés hors prix des échanges de données des offres multimédia WAP ou i-modeSM, fixés par les éditeurs et disponibles sur leur site. Services accessibles avec un téléphone compatible, hors Maîtrise en France métropolitaine. Carte Nomad : hors connexion via N° spéciaux. Les tarifs sont fixés par l'éditeur et disponibles sur leur site WAP. Activation gratuite sur simple appel au Service Clientèle.

Pour les appels décomptés par paliers de 30 secondes, la 1^{ère} minute est indivisible.

Vos services à la carte

PERSONNALISATION / FUN

Services ludiques et divertissement

	FORFAIT	CARTE NOMAD
3214: univers de divertissement : personnalisation du mobile, jeux, surprises vocales, astrologie, sport. Ouvert à tous depuis un téléphone fixe ou mobile ⁽¹⁾	0,17€/30 secondes + prix/min d'un appel hors forfait	0,17€/30 secondes + prix/min d'une communication métropolitaine vers un numéro fixe
 Vocal i-mode™ Téléchargement des tonalités d'accueil WAP web	Serveur d'information (650): GRATUIT Accès: 1€/ mois	
	664 : appel décompté du Forfait + 0,17€/30 secondes	664 : prix d'un appel métropolitain + 0,17€/30 secondes
	2€ ou 3€/mois pour 3 ou 5 crédits, chaque tonalité coûtant de 1 à 2 crédits. Hors coûts d'accès et d'abonnement aux sites des éditeurs et navigation i-mode™	INDISPONIBLE
	Le téléchargement de tonalité se fait par rebond vocal sur le 664 (voir prix ci-dessus + coût de la communication WAP)	Le téléchargement de tonalité se fait par rebond vocal sur le 664 (voir prix ci-dessus + coût de la communication WAP)
	www.bouyguetelecom.fr 2€/téléchargement	www.bouyguetelecom.fr 2€/téléchargement
Appel au 2140: téléchargement de sonneries ⁽¹⁾⁽²⁾ , images ⁽²⁾ , surprises vocales et annonces d'accueil	Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes	0,25€/30 secondes
2140: sonneries polyphoniques ⁽¹⁾⁽²⁾ nouvelle génération et images couleurs ⁽²⁾	Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes + prix d'une communication WAP	Coût de l'appel au 2140 + prix d'une communication WAP
665 : personnalisation de l'annonce d'accueil du répondeur	Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes	0,25€/30 secondes
2222: serveur de jeux	Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes	0,25€/30 secondes
2145: serveur Forfait goodies	Communication décomptée du Forfait ; au-delà 0,15€/min	INDISPONIBLE
Forfait goodies (4 téléchargements/mois)	3€/mois + prix d'un appel au 2145 (+ prix d'une communication WAP pour les sonneries polyphoniques)	INDISPONIBLE
Goodie supplémentaire	1,50€/goodie + prix d'un appel au 2145	INDISPONIBLE
2222: Jeux par SMS ⁽¹⁾	0,20€/envoi + prix d'envoi d'un SMS	
Personnalisation du mobile via web www.bouyguetelecom.fr ⁽²⁾ :	<ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement annonces répondeur, sonneries, images : 1,50€/téléchargement • Surprises vocales : 1,50€/envoi + 0,30€/destination supplémentaire • Sonneries polyphoniques nouvelle génération : 2€/téléchargement + prix d'une communication WAP 	
Communication WAP CSD ⁽³⁾	Décompté du Forfait Voix	0,15€/30 secondes
Communication WAP GPRS	0,01€/Ko	0,015€/Ko

Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine. Pour les appels décomptés par paliers de 30 secondes, la 1^{ère} minute est indivisible.

(1) Précisions sur les tarifs, liste des téléphones compatibles, liste des éditeurs et des opérateurs au 0 805 907 907 (appel gratuit depuis un fixe). Services édités par des éditeurs indépendants.

(2) Forfaits : voir compatibilité des téléphones au 0 805 907 907 (appel gratuit depuis un fixe). Services édités par des éditeurs indépendants. Carte Nomad : les tarifs sont fixés par l'éditeur et disponibles sur leur site WAP. Activation gratuite du WAP sur simple appel au Service Clientèle. (3) Hors connexion via N° spéciaux.

SI VOUS ÊTES CLIENT FORFAITS ET CARTE NOMAD

Ecrivez depuis votre mobile : SMS/MMS

	FORFAIT	CARTE NOMAD
Envoi de SMS (160 caractères maximum) depuis la France métropolitaine : - vers les N° en France métropolitaine - vers les mobiles d'opérateurs étrangers selon disponibilités (voir détails p.34)	0,12€/envoi ⁽¹⁾ (et 0,15€/envoi pour les Forfaits bloqués et Platinum Pro) 0,30€/envoi	0,12€/envoi 0,075€/envoi avec l'Avantage Flash 0,30€/envoi
Envoi de MMS depuis la France métropolitaine : - jusqu'à 50 Ko - de plus de 50 Ko jusqu'à 300 Ko	0,30€/envoi/destinataire 0,30€/envoi/destinataire (jusqu'au 29/05/06). Au-delà : 0,90€/envoi/destinataire	
Forfaits SMS ⁽¹⁾ /MMS ⁽²⁾ (160 caractères et hors SMS+) :		INDISPONIBLE
30 SMS (ou 10 MMS)	3€/mois (soit 0,10€ le SMS ou 0,3€ le MMS)	
50 SMS (ou 16 MMS)	4,50€/mois (soit 0,09€ le SMS ou 0,281€ le MMS)	
120 SMS (ou 40 MMS)	10€/mois (soit 0,084€ le SMS ou 0,25€ le MMS)	
240 SMS (ou 80 MMS)	18€/mois (soit 0,075€ le SMS ou 0,225€ le MMS)	
480 SMS (ou 160 MMS)	34€/mois (soit 0,071€ le SMS ou 0,212€ le MMS)	
Réception de SMS/MMS	GRATUIT	GRATUIT
SMS+		
Envoi de SMS + (numéro à 5 chiffres) :		
commençant par 3	0,12€/envoi + 0€/SMS	0€/SMS+prix d'envoi d'un SMS
commençant par 4	0,12€/envoi + 0,05€/SMS	0,05€/SMS + prix d'envoi d'un SMS
commençant par 5	0,12€/envoi + 0,10€ ou 0,20€/SMS	0,20€/SMS + prix d'envoi d'un SMS
commençant par 6	0,12€/envoi + 0,35€/SMS	0,35€/SMS + prix d'envoi d'un SMS
commençant par 7	0,12€/envoi + 0,50€/SMS	0,50€/SMS + prix d'envoi d'un SMS
commençant par 8	0,12€/envoi + 1€ ou 1,50€/SMS	1,50€/SMS + prix d'envoi d'un SMS

MMS (avec téléphones compatibles)

- Vous pouvez envoyer des MMS vers tous les téléphones et vers n'importe quelle adresse e-mail. Si le destinataire du MMS ne possède pas de téléphone MMS, il recevra un SMS de notification l'invitant à consulter le MMS sur Internet.
- Emission et réception de MMS limitées à 300 Ko par MMS (en fonction de la capacité de votre téléphone). Plus d'infos sur www.mms.bouyguestelecom.fr
- L'offre MMS est activée sur simple appel au Service Clientèle.
- Si vous êtes Client Nomad, votre crédit de communication doit être supérieur ou égal à 0,15€ pour pouvoir envoyer des MMS.

(1) La souscription à plusieurs Forfaits SMS n'est possible que sur des Forfaits de SMS différents. Les SMS envoyés depuis la France vers l'étranger ou depuis l'étranger se fait en 2 parties : l'envoi d'un SMS+ est décompté du Forfait SMS et il est surtaxé en fonction du N° d'envoi (facturé hors Forfait SMS). (2) 1 MMS équivaut à 3 SMS (pour les MMS de 50 Ko maximum). Lorsqu'il vous reste moins de 3 SMS sur votre Forfait SMS/MMS, l'envoi d'un MMS entraînera le décompte des SMS restants et vous serez facturé de 1/3 ou de 2/3 du prix d'un MMS hors Forfait, selon le nombre de SMS restants.

Vos communications depuis l'étranger

SI VOUS ÊTES CLIENT FORFAITS

L'accès aux appels de l'étranger vers la France est disponible **automatiquement** et **gratuitement** 4 mois après l'activation de votre ligne, sauf incident ou retard de paiement (hors Forfait Neo et Option 1h Afrique, Maghreb, DOM). Si vous souhaitez y accéder avant cette période ou une fois l'incident ou le retard de paiement régularisé, appelez le Service Clientèle. Vous pouvez néanmoins recevoir des appels lorsque vous êtes à l'étranger dès l'activation de votre ligne.

Communications depuis l'étranger : le service Voyage

Le service Voyage vous permet d'accéder en toute simplicité à une couverture internationale de plus de **160 pays** dans le monde avec un téléphone compatible.

Avec le service Voyage, vous pouvez :

- appeler dans le pays visité et vers la France métropolitaine,
- être appelé du monde entier sur votre numéro de téléphone Bouygues Telecom,
- échanger des SMS avec les clients de tous les opérateurs français et avec les clients de 120 opérateurs dans le monde.

Les tarifs service Voyage			
Prix/minute	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Appel émis	1€	1,50€	2,30€
Appel reçu	0,47€	0,67€	1€
SMS (prix/message)	0,30€/envoi, réception gratuite		

Les communications reçues à l'étranger sont payantes, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France vers le pays visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un mobile Bouygues Telecom.

Détail des zones :

Zone 1 :

Açores (Iles), Alands (Iles), Algérie, Allemagne, Andorre, Antilles Néerlandaises, Autriche, Baléares (Iles), Belgique, Canaries (Iles), Corfou, Crète, Danemark, Désirade (Ia), Espagne, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyane française, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Man (Ile de), Marie Galante, Maroc, Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Réunion (Ile de), Rhodes, Royaume-Uni, Saintes (Iles), San Marin, Sardaigne, Sicile, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Suède, Suisse, Tunisie, Vatican.

Zone 2 :

Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Hongrie, Kosovo, Macédoine, Malte, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Zone 3 :

Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas (Iles),

Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Caïmans (Iles), Cambodge, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Cuba, Curaçao, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Estonie, Etats-Unis, Fidji (Iles), Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guam, Guatemala, Guinée Equatoriale, Hawaï, Hong-Kong, Iles Vierges Britanniques, Iles Vierges Américaines, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Laos, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Moldavie, Mongolie, Montserrat, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pérou, Philippines, Polynésie française, Porto Rico, Qatar, République Dominicaine, République Centrafricaine, Rodrigues (Iles), Russie, Rwanda, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Sainte Lucie, Saïpan, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Surinam, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Timor, Togo, Trinidad et Tobago, Turkménistan, Turks et Caïcos (Iles), Ukraine, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.

Les services multimédia à l'étranger

Depuis **plus de 65 pays**, vous pouvez* :

- utiliser vos services i-mode™,
- envoyer et recevoir des e-mails,
- envoyer et recevoir des MMS (si vous possédez un téléphone MMS), depuis le pays visité et vers les clients des 3 opérateurs métropolitains,
- utiliser vos services WAP GPRS et Data Pocket.
- utilisez i-mode Haut Débit™ depuis plus de 45 pays.

Les tarifs			
	NATIONAL		DEPUIS L'ÉTRANGER
MMS		+	0,02€/Ko (avec un minimum de facturation de 0,60€ incluant 30 Ko).
- Envoi	0,30€/MMS/destinataire		
- Réception	0€		
i-mode™			
WAP GPRS	décompté du Forfait i-mode ou Multimédia ou 0,01€/Ko		
Data Pocket			

*Avec téléphones compatibles et suivant les fonctionnalités de votre téléphone.

Détails des zones sur www.bouyguetelecom.fr, espace client "Mon mobile à l'étranger", ou sur le serveur vocal au 623 (appel gratuit depuis la France métropolitaine ; prix d'un appel vers la France métropolitaine depuis l'étranger).

La souscription des services i-mode™ et WAP GPRS depuis l'étranger vous est facturée au tarif national. Le service de géolocalisation "Près d'ici" n'est pas disponible depuis l'étranger.

Liste des pays et destinations couverts en multimédia :

Açores (les), Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malaisie, Malte, Man (île de), Baléares (les), Belgique, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Philippines (les), Canada, Canaries (les), Chili, Chine, Crète, Croatie, Porto Rico, Portugal, Rép. Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, San Marin, Sardaigne, Serbie, Sicile, Singapour, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Guernesey, Hong-Kong, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Taïwan, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kosovo, Koweït, Lettonie, Turquie, Ukraine, Vatican, Vierges (îles).

Pour tout savoir sur le service Voyage, connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon mobile à l'étranger" ou appelez le kiosque service Voyage au 623 (appel gratuit depuis la France métropolitaine).

Numéro d'appel depuis un pays étranger : +33 660 623 623

Prix d'un appel vers la France métropolitaine selon la zone où vous vous trouvez.

Zone 1 : 1€ - zone 2 : 1,50€ - zone 3 : 2,30€.

Vos communications depuis l'étranger

Le service Voyage +

Cette option propose les mêmes avantages que le service Voyage avec en plus la possibilité d'appeler tous les autres pays. L'opérateur local peut suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité. L'accès au service Voyage + est gratuit sur demande au Service Clientèle et accepté après un examen du dossier pouvant demander la transmission de pièces justificatives complémentaires. Ces contrôles permettent de vous protéger contre une utilisation abusive de votre ligne. Une avance sur consommation d'un montant de 450€ pourra être demandée.

Facturation

Toutes vos communications depuis l'étranger (service Voyage et Voyage +) sont décomptées par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

Les communications émises et reçues depuis l'étranger vous sont facturées au plus tard dans les 3 mois suivant leur émission ou leur réception, un décalage pouvant survenir dans la facturation, lié à l'envoi tardif du montant des communications par l'opérateur étranger.

S'agissant des services multimédia, la communication est facturée en 2 parties. Une partie correspondant au tarif depuis l'étranger est facturée selon les conditions ci-dessus. Une partie correspondant au tarif national apparaît sur la facture du mois en cours.

SI VOUS ÊTES CLIENT CARTE NOMAD

Communiquer depuis l'étranger, c'est aussi simple qu'en France

Vous avez le choix entre 2 services.

1 - Le service Voyage Recharge: partez en toute tranquillité

Ce service vous permet de rester joignable depuis plus de 50 pays: **l'accès est gratuit, automatique et sans démarche préalable**. Comme en France, vous maîtrisez votre budget. Vos communications sont automatiquement et immédiatement débitées de votre recharge habituelle.

A l'étranger, vous pouvez :

- Appeler depuis le pays visité et vers la France métropolitaine.
- Recevoir des appels provenant du monde entier.
- Recharger votre solde par Carte Recharge, Ticket Recharge ou par Carte Bancaire en appelant le **630** au prix d'un appel de l'étranger vers la France.
- Utiliser vos numéros courts habituels (au prix d'un appel de l'étranger vers la France): **630** (rechargement), **634** (Service Clientèle), **660** (répondeur),
- Échanger des SMS avec les clients de tous les opérateurs français et avec les clients de 120 opérateurs dans le monde.

Depuis la	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Appel émis <small>(y compris vers le répondeur)</small>	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
Appel reçu	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
SMS	0,30€/SMS émis quel que soit le pays de destination, réception gratuite		

La liste des destinations disponibles évoluant rapidement, pour en savoir plus, consultez gratuitement le serveur vocal au **634** touche **3** ou www.bouyguetelecom.fr, rubrique "Téléphoner à l'étranger".

2 - Le service Voyage option Monde : la solution mobile des grands voyageurs

Si vous souhaitez profiter d'une couverture **depuis plus de 160 pays**, inscrivez-vous au **service Voyage option Monde**. Demandez l'activation gratuite de ce service en renvoyant le formulaire d'inscription disponible dans votre coffret de téléphone, sur www.bouyguetelecom.fr, rubrique "Téléphoner à l'étranger", ou auprès de nos Conseillers de Clientèle au **634** (0,48€/min).

Ce service sera disponible dans les 5 jours ouvrés à compter de la réception de votre dossier complet. Vous en serez informé par SMS.

A l'étranger, vous pouvez :

- Emettre des appels dans le pays visité et vers la France.
- Recevoir des appels provenant du monde entier.
- Échanger des SMS avec les clients de tous les opérateurs français et avec les clients de 120 opérateurs dans le monde.
- Utiliser vos numéros courts habituels : **634** (Service Clientèle), **660** (répondeur) au prix d'un appel de l'étranger vers la France (depuis la plupart des pays⁽¹⁾).

Les communications seront prélevées sur votre compte bancaire. La facturation de vos appels à l'étranger peut se faire sur 3 mois (selon le délai d'acheminement des données par l'opérateur étranger).

Le service Voyage Recharge n'est pas compatible avec le Service Voyage option Monde. Si vous avez souscrit à l'option Monde, vous pouvez résilier cette option pour bénéficier du service Voyage Recharge, sur simple appel au **634**.

Depuis la	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Appel émis <small>(y compris vers le répondeur)</small>	1€/min	1,50€/min	2,30€/min
Appel reçu	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
SMS ⁽¹⁾	0,30€/SMS émis quel que soit le pays de destination, réception gratuite		
Envoi MMS ⁽¹⁾ ou surf en WAP ⁽¹⁾ GPRS à l'étranger	Tarif national + 0,02€/Ko avec un minimum de facturation de 0,60€ incluant 30 Ko.		

Une avance sur consommation de 450€ pourra vous être demandée dans les cas prévus dans l'article "Le service Voyage option Monde" des Conditions Particulières de Service. L'opérateur local peut suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité. (1) Pour tout savoir sur les services disponibles depuis l'étranger, connectez-vous sur www.bouyguetelecom.fr, rubrique "Téléphoner à l'étranger".

Détail des zones :

Zone 1 :

Açores (Iles), Alands (Iles), Algérie, Allemagne, Andorre, Antilles Néerlandaises, Autriche, Baléares (Iles), Belgique, Canaries (Iles), Corfou, Crète, Danemark, Désirade (Ile), Espagne, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyane française, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Man (Ile de), Marie Galante, Maroc, Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Réunion (Ile de), Rhodes, Royaume-Uni, Saintes (Iles), San Marin, Sardaigne, Sicile, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Suède, Suisse, Tunisie, Vatican.

Zone 2 :

Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Hongrie, Kosovo, Macédoine, Malte, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Zone 3 :

Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas (Iles),

Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Caïmans (Iles), Cambodge, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Cuba, Curaçao, Djibouti, Dominique, Égypte, Emirats Arabes Unis, Équateur, Estonie, Etats-Unis, Fidji (Iles), Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guam, Guatemala, Guinée Équatoriale, Hawaï, Hong-Kong, Iles Vierges Britanniques, Iles Vierges Américaines, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Laos, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Moldavie, Mongolie, Montserrat, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pérou, Philippines, Polynésie française, Porto Rico, Qatar, République Dominicaine, République Centrafricaine, Rodrigues (Iles), Russie, Rwanda, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Sainte Lucie, Saïpan, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Surinam, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Timor, Togo, Trinidad et Tobago, Turkménistan, Turks and Caicos (Iles), Ukraine, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.

Tarifs hors N° spéciaux. Pour des appels vers les fixes et les mobiles, décomptés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

Toutes les informations sont disponibles sur www.bouyguetelecom.fr dans l'Espace Client, rubrique "Téléphoner à l'étranger".

Vos communications de la France vers l'étranger

SI VOUS ÊTES CLIENT FORFAITS

Vous pouvez appeler tous les pays du monde depuis le réseau Bouygues Telecom en France. Toutefois Bouygues Telecom se réserve le droit de suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.

La possibilité d'appeler depuis la France métropolitaine vers des pays étrangers est ouverte automatiquement au bout de 3 mois (sauf pour le forfait Neo et en cas de souscription à l'Option 1h Afrique Maghreb DOM). Pour accéder à cette possibilité avant la fin de ce délai il vous suffit de contacter votre service clientèle au 614 (appel décompté du Forfait).

Les tarifs

	Prix/min (hors Forfait Neo)
Europe/Europe du Sud	0,47€/min
Europe élargie/Afrique du Nord	0,67€/min
Asie/Pacifique/Mayotte	1,05€/min
Amérique/Afrique/TOM	1,36€/min
USA/Canada/DOM	0,59€/min

Hors Forfait Neo et Option 1h Afrique Maghreb DOM.

Facturation par paliers de 30 secondes après la 1^{ère} minute indivisible.

Envoi de SMS

SMS (prix/message)	0,30€/SMS émis quel que soit SMS (prix/message) le pays de destination, réception gratuite.
--------------------	---

La possibilité d'envoi de SMS est variable en fonction de l'opérateur de réception du SMS. Pour connaître la liste des opérateurs disponibles, reportez vous au site www.bouyguetelecom.fr rubrique appels de France vers l'étranger.

SI VOUS ÊTES CLIENT FORFAIT NEO

Les appels depuis la France métropolitaine vers l'Europe⁽¹⁾, les Etats-Unis (hors Hawaï et Alaska), et le Canada sont décomptés du Forfait à la seconde dès la première seconde. Une fois le Forfait consommé, ces appels sont facturés au prix au-delà du Forfait indiqué p.2-3.

Les appels depuis la France métropolitaine vers les autres pays étrangers sont facturés selon la grille des tarifs internationaux ci-dessus.

Si vous avez souscrit à l'Option Maîtrise Appels/24h, vos appels vers les pays étrangers seront bloqués dans les 24 heures suivant la souscription à cette option (y compris les appels décomptés du Forfait Neo).

(1) Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Féroé (îles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Groenland, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Macédoine, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, Royaume Uni, San Marin, Rép. Tchèque, Rép. Slovaque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Vatican.

Toutes les informations sont disponibles sur www.bouyguetelecom.fr, dans l'Espace Client, rubrique "Appels de France vers l'étranger", et en composant gratuitement le 623 depuis votre mobile en France métropolitaine.

Vos communications de la France vers l'étranger

SI VOUS ÊTES CLIENT FORFAITS

Vous pouvez appeler tous les pays du monde depuis le réseau Bouygues Telecom en France. Toutefois Bouygues Telecom se réserve le droit de suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.

La possibilité d'appeler depuis la France métropolitaine vers des pays étrangers est ouverte automatiquement au bout de 3 mois (sauf pour le forfait Neo et en cas de souscription à l'Option 1h Afrique Maghreb DOM). Pour accéder à cette possibilité avant la fin de ce délai il vous suffit de contacter votre service clientèle au 614 (appel décompté du Forfait).

Les tarifs

	Prix/min (hors Forfait Neo)
Europe/Europe du Sud	0,47€/min
Europe élargie/Afrique du Nord	0,67€/min
Asie/Pacifique/Mayotte	1,05€/min
Amérique/Afrique/TOM	1,36€/min
USA/Canada/DOM	0,59€/min

Hors Forfait Neo et Option 1h Afrique Maghreb DOM.

Facturation par paliers de 30 secondes après la 1^{ère} minute indivisible.

Envoi de SMS

SMS (prix/message)	0,30€/SMS émis quel que soit SMS (prix/message) le pays de destination, réception gratuite.
--------------------	---

La possibilité d'envoi de SMS est variable en fonction de l'opérateur de réception du SMS. Pour connaître la liste des opérateurs disponibles, reportez vous au site www.bouyguetelecom.fr rubrique appels de France vers l'étranger.

SI VOUS ÊTES CLIENT FORFAIT NEO

Les appels depuis la France métropolitaine vers l'Europe⁽¹⁾, les Etats-Unis (hors Hawaï et Alaska), et le Canada sont décomptés du Forfait à la seconde dès la première seconde. Une fois le Forfait consommé, ces appels sont facturés au prix au-delà du Forfait indiqué p.2-3.

Les appels depuis la France métropolitaine vers les autres pays étrangers sont facturés selon la grille des tarifs internationaux ci-dessus.

(1) Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Féroé (iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Groenland, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Macédoine, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, Royaume Uni, San Marin, Rép. Tchèque, Rép. Slovaque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Vatican.

Toutes les informations sont disponibles sur www.bouyguetelecom.fr, dans l'Espace Client, rubrique "Appels de France vers l'étranger", et en composant gratuitement le 623 depuis votre mobile en France métropolitaine.

SI VOUS ÊTES CLIENT CARTE NOMAD

Vous pouvez à tout moment appeler tous les pays du monde depuis le réseau Bouygues Telecom en France métropolitaine. Toutefois Bouygues Telecom se réserve le droit de suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.

Vers la	ZONE 1 + USA + CANADA	ZONE 2 + GROËNLAND	ZONE 3
Appel émis	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
Envoi SMS	0,30€/envoi/destinataire pour envoi vers les mobiles étrangers		

Zone 1 (47 pays et destinations)

Europe de l'ouest: Açores (les), Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares (les), Belgique, Canaries (les), Crète, Danemark, Espagne, Féroé (îles), Finlande, Grèce, Guernesey, Irlande, Islande, Italie, Jersey, La Désirade, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Man (île de), Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, St Barthélemy, St Martin, San Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican. **Maghreb:** Algérie, Maroc, Tunisie. **DOM:** Martinique, Guadeloupe, Guyane Française, Réunion (la), Saintes (les). **TOM:** Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française.

Zone 2 (17 pays et destinations)

Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Hongrie, Kosovo, Macédoine, Malte, Monténégro, Pologne, Rép. Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Zone 3 (plus de 110 pays et destinations)

Le reste du monde: autres pays d'Europe, Amériques, Afrique, Asie (dont Japon), Australie/Océanie.

Tarifs hors N° spéciaux. Pour des appels vers les fixes et les mobiles, décomptés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{re} minute indivisible. Toutes les informations sont disponibles sur www.bouyguestelecom.fr dans l'Espace Client, rubrique "Appels de France vers l'étranger".

MOBILE ACCESSIBILITY™ : UNE SOLUTION POUR LES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES

Ce logiciel, mis à la disposition des clients aveugles ou malvoyants, facilite l'utilisation de la téléphonie mobile par la vocalisation des principales fonctionnalités du mobile. En partenariat avec Handicap Zéro, la 1^{ère} installation de ce logiciel est offerte, sous réserve de disposer d'un téléphone compatible. Pour plus d'informations, contactez le N° vert 0 800 39 39 51 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou connectez-vous sur www.handicapzero.org

LE CONTRÔLE PARENTAL : PROTÉGER LE JEUNE PUBLIC

Le multimédia mobile vous offre un formidable espace de loisirs, de culture et de communication accessible à un large public. Cependant, un public non averti peut être choqué par certains contenus de charme ou certains propos.

Si vous avez des enfants, utilisateurs de "chat" ou "blogs", il est essentiel de vous informer sur leurs pratiques et de leur donner des conseils de prudence. Par exemple, utiliser un pseudo, ne jamais divulguer son adresse ou son numéro de téléphone, ne pas accepter de rendez-vous...

Au-delà de cet indispensable dialogue, vous avez la possibilité d'activer très facilement et gratuitement un dispositif de contrôle parental qui interdit tout simplement l'accès à ces différents types de sites sur simple appel à votre Service Clientèle. Vous pouvez également être facilement informé des risques potentiels du contenu de certains sites et signaler tout site ou contenu illégal en vous rendant sur le site web www.pointdecontact.net

Pour plus d'informations

Forfaits et i-mode™

N°Azur 0 810 630 100

Tarif N° Azur : 0,03€/min depuis un téléphone fixe.

Carte Nomad

N°Vert 0 805 905 606

Appel gratuit depuis un poste fixe.

www.bouyguetelecom.fr

Tarifs en vigueur du 01/03/06 au 29/05/06 et susceptibles d'être modifiés par Bouygues Telecom conformément à l'article "Prix du Service" des Conditions Générales de Bouygues Telecom.

UN NOUVEAU MONDE. LE VÔTRE.

